L'ÉTOILE DU NORD

AGRICULTURE, COLONISATION, COMMERCE ET INDUSTRIE.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

UN AN PAYÉ D'AVANCE....50 cts. A LA FIN DE L'ANNÉE .... 75 cts.
SIX MOIS " " ....25 cts. " " " " " .... 40 cts.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout semestre commencé se paie en entier.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE JEUDI.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et administrateur. TÉLEPHONE : No 43. BUREAU ET ATELIER 25 RUE MASSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

ANNONCES

Première insertion par ligne ..... 10 cts.
Insertions subséquentes ..... 5 cts.

Les annonces à longs termes seront publiées à des conditions avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages

14ème ANNÉE — JOLIETTE, JEUDI, 12 MAI 1898. — No 41

Le Rapport du Bazar de Bonfield

Il n'a pas été facile de faire plus tôt un rapport du bazar tenu à Bonfield les 11, 12 et 13 avril, au profit du presbytère.

Les recettes des trois jours donnent un profit net de $170.00 ce qui est très bon vû les temps durs.

Les recettes totales du concert à No3, du tirage d'une montre à la St. Patrice et du bazar à Pâques donnent environ $434.00. Les dépenses totales montent à $183.00, ce qui donne un profit net d'un peu plus de $250.00.

Dans quelque temps aura lieu le tirage d'un lot de village donné au profit du presbytère, 50cts le billet, 3 billets pour $1.00.

MM. les marguillers Louis Amyotte, George Beaudoin et John Cahill étaient à la tête de l'organisation générale du bazar.

Madame John Cahill était la présidente honoraire des dames ; Mlle Anna Pelletier, la secrétaire honoraire.

Mesdames Ferd. Gagné, James Landon, E. Kavanagh, James Dunn, Thomas Terrell et Mlle Frances Dunn s'étaient volontiers chargées d'asssiter aux tables.

A tous, messieurs et dames, nous offrons nos remerciments les plus empressés et les plus sincères.

Nous accusons réception avec la plus vive reconnaissance des dons reçus de nos bienfaiteurs et bienfaitrices de Pembroke, Eganville, Montréal, Ottawa, Toronto, Joliette, Mattawa, North Bay, Sturgeon Falls, Douglas, Sault Ste-Marie (Ont.) Gladstone (Mich), Corbeil, Bonfield, etc.

Nous voudrions publier les noms de toutes les personnes charitables qui ont bien voulu nous venir en aide. Mais la liste en serait trop longue pour l'espace à notre disposition.

Merci en particulier à la presse de la plupart des endroits plus haut mentionnés pour sa bienvaillance à annoncer notre œuvre.

Tous journaux et bienfaiteurs sont entrés dans le "Livre d'Or" de la paroisse de Ste-Philomène de Bonfield.

La Bible (édition anglaise de luxe) présentée par deux amis d'Eganville, a été gagnée par M. Wm. O'Connor de Bonfield.

La pipe en écume de mer donnée Mme Wm George d'Eganville a été gagnée par M. John Merchant de Bonfield.

Une collerette pour dames, don de Mlle Anna Pelletier de Bonfield gagnée par les Mlles Kelly d'Eganville.

Une douzaine de cuillers en argent présentées par L. N. Ducondu Ecr., Joliette, gagnées par Mme C. Guertin, Bonfield.

Un livre de prières gagné par M. R. J. Waugh, Bonfield.

Une pipe de fantaisie don de J. B. Pilon, Ecr, de la mission "Corbeil" gagnant Thomas Cahill, Jr., Bonfield.

Album, don des RR. SS. Grises de la Croix, Eganville, gagné par Mlle Diana Gagnon, Bonfield.

Stand pour tabac et cigares, don de L. H. Temmins, Ecr., Mattawa, gagnant, Adélard Tribault, Callendar, G. T. R.

Tapis de table, don de M. Brennan, Ecr., North Bay, gagnant Geo. L'espérance, Bonfield.

Lampe, don de D. Purvis, Ecr., North Bay, gagnant F. Sampson, Ecr., Bonfield.

Cadre de la Ste-Face, gagnant Abraham Shank, Ecr., Bonfield.

Il y eut une élection pour une poupée présentée par Mme Cornelius McElligott d'Eganville entre Mlles Hermine Ménard et Armandine Sauvé qui a remportée la victoire. L'élection a donné $8.00.

Le presbytère de Bonfield sera bâti cet été.

Il n'y aura plus d'ici à nouvel ordre de bazar proprement dit à Bonfield.

Il reste les quatre missions de Bonfield qui sont encore en herbe. On y dit la messe dans des maisons habitées par des familles de l'endroit, ou dans des maisons d'école, ce qui, on le comprend, ne peut-être que temporaire. Il faut y bâtir de bonnes chapelles convenables pour la demeure du bon Dieu avec sacristie comme résidence temporaire du missionnaire.

Des plans sont faits et les questions de choix, d'achat et de défrichement de terrains sont en marche. Il faut le nerf de la guerre, un peu d'argent pour bâtir.

La mission St. Henri (Grand Desert, P. O., Nipissing, Ont., organise une "Tombola" pour le 14 ou le 15 juillet. Nous vous recommandons cette œuvre patriotique et religieuse.

Les autres missions auront leur tour.

HENRI MARTEL, Ptre-curé.

AUTOUR DU MONDE.

Les Etats-Unis existent comme gouvernement depuis 109 ans.

***

L'Europe paye chaque année plus d'un milliard de dollars pour maintenir la paix.

***

L'Irlande souffre de la famine et des charges très onéreuses qui pèsent sur la propriété.

***

C'est la troisième guerre étrangère que les Etats-Unis ont depuis la déclaration de leur indépendance.

***

Plus de 1,200 médecins ont demandé à suivre l'armée et la marine américaines. C'est beaucoup plus qu'il n'en faut paraît il.

***

La guerre a eu pour effet la hausse des prix des comestibles en Espagne.

D'autre part, l'industrie espagnole est à peu près complètement paralysée, et les populations des provinces commencent à souffrir de grandes privations.

***

Les Japonais sont très fiers de la découverte que vient de faire un savant anthropologiste, M. le professeur Marsh, de Yale. Ce savant ayant remarqué que, chez les animaux, le volume du cerveau augmente de génération en génération et que toujours, dans la même espèce, les animaux dont le cerveau est le plus développé sont supérieurs aux autres, a eu l'idée d'appliquer cette théorie aux hommes. Il a donc mesuré le cerveau de diverses races, et il a trouvé que le volume moyen des cerveaux japonais était supérieur à celui des autres peuples.

Donc le peuple japonais est le plus intelligent de tous les peuples.

Que vont dire les Américains qui prétendaient depuis longtemps à cette suprématie ?

***

On trouvait, l'autre matin, mort dans son lit, un jeune fermier des environs de Monroe (Ohio), le nommé Charles Harkrader ; il avait la région du cœur traversée par une balle. La femme Harkrader, qui est sujette à des accès de somnambulisme, a été arrêtée ; elle a dit que c'était elle sans doute qui avait tué son mari, mais qu'elle n'en avait aucun souvenir.

Les époux, mariés depuis deux mois à peine, semblaient parfaitement heureux. Mais ces jours derniers, la femme Harkrader avait été fort impressionnée par ce que lui avaient dit en plaisantant quelques amis de son mari ; on parlait de la guerre et les amis ont prétendu que le gouvernement allait bientôt établir la conscription et que le jeune fermier serait obligé de partir.

La pauvre femme en a rêvé et, dans son rêve, elle a vu des soldats qui venaient chercher son mari ; elle a pris un revolver et a tiré sur eux. Le bruit des détonnations l'a fait sortir de son état de somnambulisme et elle a été désespérée de trouver son mari mourant à ses côtés C'est du moins l'histoire qu'elle a racontée aux détectives ; mais ceux-ci, naturellement méfiants, ont ouvert une enquête.

***

L'on ne peut apprendre a cultiver qu'en lisant seulement les journaux et les livres d'agriculture, celui qui croirait le contraire se tromperait étrangement. Mais d'un autre côté, le cultivateur qui a appris par la pratique se trompe grandement, s'il s'imagine que les livres et les journaux d'agriculture ne peuvent rien lui apprendre, car, après tout, ces livres et ces journaux rapportent l'expérience des autres et il est toujours bon de la connaître.

***

Il n'est pas nouveau de dire que le lait constitue la meilleure nourriture pour l'homme que l'on puisse trouver ; il renferme tous les éléments nécessaires à la vie et cela, dans les proportions voulues ; le lait comparé à la viande, est bien meilleur marché que cette dernière ; c'est pourquoi bien heureux est le cultivateur qui peut toujours se procurer en abondance pour lui et sa famille un aliment si précieux.

Exigez les Célèbres Tabacs en Poudre

... Fréchette ...

GRAND DEPOT

CHEZ

L. Z. Magnan,

MANUFACTURIER

: DE :

Biscuits et Sucreries

(EN GROS)

JOLIETTE, - P. Q.

EN VENTE

Chez

Les Principaux Epiciers.

MILLER & LOCKWELL,

MANUFACTURIERS DE TABACS

133 RUE ST-PIERRE, - - QUEBEC.

Havrillan

ECHAPPE BELLE

Une dame Wiarton, près de la vallée des ténèbres

La maladie débuta par une enflure des glandes Elle fut suivie d'un abattement général. Et d'une faiblesse du cœur. D'après les médecins il n'y avait plus de guérison possible, et pourtant sa santé est parfaite aujourd'hui

De l'"Echo", de Wiarton, Ont. :

Madame Jas. Overand, qui réside à Wiarton, fait l'attestation suivante au sujet d'une cure remarquble opérée par les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles :

"J'ai 30 ans, et je réside à Wiarton depuis six ans. Avant cela je demeurais à Chesley, avec mon mari, qui est maçon. Il y a environ quatre ans, j'eus une enflure au côté droit du cou, et en six mois elle avait atteint la grosseur d'un œuf de dinde. Je consultai un médecin, et il la lança, me disant que c'était un simple élargissement des glandes et que tout irait bien après l'opération

Celle-ci me soulagea sur le moment, mais peu de temps après l'enflure recommença et était pire que la première fois, six mois après. Sur ces entrefaites, divers médecins m'avaient donné des ordonnances et j'avais pris des remèdes patentés, mais tout cela n'eut qu'un effet passager.

Il y a trois ans, je partis de Wiarton pour aller rester à Chesley, espérant que le changement d'air ferait du bien à ma santé. Je consultai un médecin de Chesley, qui me dit que la maladie était incurable et pouvait avoir une issue fatale. Découragée, je retournai à Wiarton, dans un état bien plus critique qu'avant mon départ, et sous l'impression que j'étais venue mourir chez moi. Avant mon départ de Chesley, j'eus quelquefois des syncopes ; après mon retour, elles étaient plus longues et plus fréquentes. La moindre excitation me fit perdre connaissance.—Ma faiblesse était extrême ; j'avais de la peine à marcher sur le plancher et mon état empirait de jour en jour. Je consultai de nouveau le médecin de l'endroit, qui me dit que j'avais des spasmes du cœur, et que je ne vivrais pas plus d'une couple de jours. J'étais au lit, lorsqu'une dame de la ville vint me voir, et insista pour me faire prendre des Pilules Roses du Dr Williams. Je croyais cela inutile, mais j'étais porté à essayer tout ce qui promettait du soulagement, et je me décidai à les essayer. Avant d'avoir vidé la seconde boîte, je me sentis mieux, et après la septième boîte, j'étais en état de faire mon propre ouvrage.

J'en continuai l'usage jusqu'à concurrence de quatorze boîtes, et ma guérison a été complète. L'enflure du cou a disparu, et j'ai aussi bonne santé que n'importe quelle femme. Je fais cette déclaration de mon propre gré, croyant qu'il est de mon devoir de faire connaître à quoi je dois ma guérison, et je suis prête à faire un affidavit en ce sens."

La condition viciée du sang ou l'état délabré du système nerveux, voilà le secret de la plupart des maladies qui affligent le genre humain ; en restaurant le sang et en reconstituant les nerfs, les Pilules Roses du Dr Williams frappent à la racine de la maladie ; elles la chassent de l'organisme et rendent au patient la santé et la force. Dans les cas [illegible] lysie, troubles de l'épine dorsale, [illegible] locomotrice, sciatique, rhumatisme, érysipèle, scrofule, etc., ces Pilules sont supérieures à tout autre traitement.

Elles sont aussi un spécifique pour les troubles qui font de la vie de bien des femmes un fardeau, et elles rendent le teint rose de la santé aux visages pâles.

Défiez-vous des contrefaçons soi-disant "aussi bonnes."

En vente chez tous les marchands, ou envoi par la malle, franc de port, à 50 cts la boîte, ou 6 boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin ne pratiquant plus, ayant reçu d'un vieux missionnaire des Indes le secret de la composition d'un remède végétal pour la Bronchite, l'Asthme et toutes les affections de la Gorge et des Poumons ainsi que pour la Débilité nerveuse et tous les autres maux de cette catégorie, après avoir fait l'expérience de ses admirables propriétés curatives dans des milliers de cas, s'est fait un devoir de le faire connaître au public avant de mourir. Dans le simple désir de rendre service à l'humanité souffrante, j'enverrai franco, à tous ceux qui me le demanderont la recette de ce fameux remède, soit en anglais, soit en français, soit en allemand, avec la manière de le préparer, la recette du remède en question.

Ecrivez, en incluant dans votre lettre un timbre de poste et en nommant ce journal, l'ETOILE DU NORD, à l'adresse ci-dessus :

W. A. NOYES,
820, Powers-Block,
Rochester, N. Y.

26août bi-heb.26f.

Abonnez-vous à L'ETOILE DU NORD, 50 cts. par année seulement Strictement payable d'avance

Marché de Joliette.

Samedi, 7 Mai 1898

	$ cts.	$ cts
GRAINS.		
Avoine par minot	0 30	0 35
Orge par 50 lbs	0 60	0 70
Blé par minot	0 00	0 00
Pois par minot	0 60	0 65
Sarrasin 50 lbs	0 35	0 40
Blé-d'Inde par minot	0 40	0 50
Graine de mil do	0 00	0 00
Graine de trèfle par lbs	0 00	0 00
Graine de trèfle blanc	0 00	0 00
VIANDES		
Lard par 100 lbs	6 00	6 50
Lard frais par lbs	0 09	0 10
Lard salé do	0 10	0 12
Bœuf par lbs	0 05	0 08
Mouton par lbs	0 08	0 10
Agneau par quartier	0 45	0 60
Veau do do	0 60	0 75
VOLAILLES ET GIBIERS		
Poules par couple	0 60	0 70
Poulets do do	0 00	0 00
Dinde do	0 00	0 00
Oies do	0 00	0 00
Perdrix do	0 00	0 00
LEGUMES ET FRUITS.		
Patates (2 minots)	0 60	0 65
Navets par minot	0 25	0 30
Carotte do	0 25	0 30
Oignons par minot	0 30	0 35
do par tresse	0 08	0 10
Ail par tresse	0 10	0 12
Fèves par minot	1 00	1 25
Choux (la pomme)	0 03	0 05
Noix par minot	0 00	0 00
Pommes par minot	1 00	1 50
LAITERIE ET DIVERS.		
Beurre frais par lbs	0 18	0 20
do salé do	0 14	0 18
Œufs par douzaine	0 10	0 12
Saindoux par lbs	0 10	0 12
Sucre par lbs	0 05	0 06
Sirop d'érable par gallon	0 60	0 70
Miel par livre	0 00	0 00
Laine par livre	0 40	0 50
Laine en écheveaux par lb.	0 40	0 50
Savon	0 04	0 05
Peaux par livre	0 06	0 07
Foin par cent bottes	6 00	0 50
Foin par botte	0 08	0 10
Paille par botte	0 03	0 04
Étoffe la verge	0 50	

JOSEPH LEDUC,
Clerc du Marché.

Pour les maladies de la femme, forcez le pharmacien à vous donner le meilleur emplâtre qu'il a dans sa pharmacie, le "Female Plaster" du Dr J. Larivière, Manville, R. I. S'il ne l'a pas, envoyez 25 cents par la malle et vous l'aurez.

REMINGTON
TYPEWRITERS.
Aussi machines à écrire d'occasion, des autres manufactures. Agents actifs demandés.
SPOONER & ARCHBALD,
119, RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.

A VENDRE

Une fromagerie de première classe, située dans le troisième rang de la paroisse de Rawdon, avec tout le grément nécessaire à son bon fonctionnement, est offerte en vente à des conditions très avantageuses. Pour plus amples informations, s'adresser à Magloire Barrette, marchand à Rawdon, P. Q. 2f 3m.

BROMA, Puissant Tonique

Souffrez-vous de	Le Broma	Souffrez-vous de
DYSPEPSIE	VOUS GUERIRA	LANGUE CHARGÉE
BRULEMENT d'ESTOMAC		MALADIE DU FOIE
PALPITATION du CŒUR	Essayez-en une bouteille	CONSTIPATION
Douleur dans le côté		Maladie des Rognons
MAL DE TÊTE	En vente PARTOUT.	FAIBLESSE NERVEUSE
NAUSÉE		PERTE DE SOMMEIL
VOMISSEMENT		MAUVAISE SANTÉ

Le Broma Opèrent des CURES MERVEILLEUSES

Une lettre de Champlain.—Lisez attentivement.

A Monsieur le Dr Ed Morin, Québec,

Monsieur le docteur, Je souffrais depuis longtemps de faiblesse générale, à tel point que je ne pouvais plus rien faire. Mon médecin m'avait recommandé plusieurs fortifiants. Tous les toniques connus je les avais essayés. Cependant ma condition empirait lorsque je fis la rencontre d'une personne qui me conseilla fortement de prendre le BROMA. Je m'en procurai de suite une bouteille qui me fit un bien immense. J'ai retrouvé dans cette précieuse préparation toutes mes forces d'autrefois. Je puis faire mon ouvrage, travailler tout le jour sans éprouver de fatigue.

Je serai toujours très heureuse de recommander le BROMA aux personnes faibles, sachant parfaitement bien qu'il agira comme par enchantement dans tous les cas d'anémie, de chlorose, leucorrhée, scrofule, etc.

Votre humble servante,
Madame BRUNO PINTAL, Champlain.

PURGEZ-VOUS

AVEC

Les Pilules Antibilieuses

-DU-

Dr NEY.

Prix : 25 Cts. la Boite.

RESTAURATEUR DE ROBSON.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

☞ Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, plusieurs médecins et autres.

EN VENTE PARTOUT—50 CENTINS LA BOUTEILLE.
J. T. GAUDET, Propriétaire,
Joliette, P. Q

Dr DUBEAU,

DENTISTE

391 Rue St-Denis,

MONTREAL.

Dentiers commandés le matin, livrés le soir. Dents extraites sans douleurs par gaz cocaïne, etc. Dents sans palais et couronnes en or. Dents plombées en or, argent, porcelaine et or. Dentiers en or, aluminium, celluloïde, caoutchouc. 24dec.1an

Au Public

—M. le Dr Rondeau, dentiste, bien connu ici, ne pouvant plus, vû ses nombreuses occupations professionnelles, se rendre à Joliette, comme par le passé, invite les personnes qui auraient besoin de ses services, à lui rendre visite à son bureau, No 4211 rue Ste-Catherine, Montréal. 21 oct 1a.

J. S. AYBRAM,

Ancien propriétaire vinicole du département de l'Hérault, (France)

Offre des VINS de sa fabrication, purs raisin, garantis sans addition d'alcool, ce qui en fait une boisson de tempérance.

VIN STE-EMILIE

ORDINAIRE	$1,00
MUSCATEL	1,25
OPORTO	1,50
ALICANTE	1,50
MALAGA	2,00
MALVOISIE	2,00

Les VINS DE STE-EMILIE se recommandent autant par leurs qualités généreuses et toniques que par la modicité de leurs prix.

Ces VINS sont garantis purs raisin (sans addition d'alcool) et grâce à leurs principes nutritifs, ils enrichissent le sang et donnent force et vigueur aux personnes faibles.

JEAN AYBRAM,
Viniculteur,
Ste-Emilie.

Bureau et caves, 45 rue St-Gabriel, MONTREAL.

Encouragez nos Annonceurs.

L'ETOILE DU NORD

Imprimée et publiée par ALBERT GERVAIS.

ABONNEMENT

UN AN, PAYÉ D'AVANCE ..... 50 CTS.
A LA FIN DE L'ANNÉE ..... 75 CTS.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants. En faisant changer votre adresse, ne pas oublier d'indiquer le nom de l'endroit d'où vous partatez. Ce point est très important.

L'ETOILE DU NORD
(:—:)
JOLIETTE, JEUDI, 12 MAI 1898

A l'Académie St-Viateur

Lors d'une visite à cette académie par M. le maire J. A. Renaud, les élèves lui présentèrent une adresse de félicitations, accompagnée du portrait de Son Honneur. Ce dernier en répondant aux nombreux élèves de l'Académie leur dit qu'il serait heureux de contribuer sa bonne part pour l'érection d'un jeu de balle dans la cour de l'école. M. Vézina, de Québec qui avait posé l'appareil de chauffage dans la nouvelle bâtisse, souscrivit $10,00 pour le même but et quand le sujet fut mentionné à M. le curé, il promit sa contribution pour $5.00.

Ces offres généreuses inspirèrent à MM. les commissaires, l'idée de construire un jeu de balle convenable, et répondant au nombre et à l'âge des élèves, et cette idée vient d'être réalisée : le jeu de balle est construit et achevé. Il mesure 41 pieds de profondeur sur 60 de longueur et 30 de hauteur.

Voici le coût de cette construction :

Bois, Compagnie à Bois	$77.26
" W. Copping	9.54
Clous, M. H. Leprohon	7.67
Ferrure, J. B. Perrault	1.75
Main d'œuvre, A. Marion	53.79
Clous, 2 autres quarts	4.20
Total	154.21

Mais les commissaires ont reçu des dons généreux des personnes suivantes :

M. le maire la ½ du prix de bois acheté à la Cie. à Bois	$38.63
M. le curé P. Beaudry, argent	5.00
M. Vézina, Québec	10.00
L. N. Ducondu, 1 quart clous	2.10
M.H. Leprohon, 1 quart clous	2.10
Total	$57.83

Ainsi les commissaires n'ont eu à débourser que $96.38, pour une amélioration dont le besoin est reconnu de tout le monde.

Il est bon de fournir aux jeunes garçons qui fréquentent notre Académie les facilités de se récréer, de s'amuser tout en développant leurs forces physiques.

Des chambres bien aérées et bien chauffées pour les classes ; une vaste salle d'étude, une spacieuse salle de récréation à l'intérieur, fournissaient déjà beaucoup d'attrait à cette intéressante jeunesse ; il convenait de leur procurer un terrain de jeux et d'amusements au dehors, au grand air, durant les beaux jours. Ce double but vient d'être atteint, et si les contribuables ont à payer la modique somme de $96.38, ils ne doivent pas oublier que cette dépense a été faite pour leurs enfants.

Sans le concours des personnes généreuses ci-dessus nommées, dont les commissaires ont cru devoir profiter, la construction nouvelle aurait coûté $212.00, mais les commissaires ne l'auraient pas entreprise.

Nous offrons donc à ces généreux donateurs nos remerciements et ceux de tous les contribuables.

Echos du Palais

L'honorable juge de Lorimier a rendu au mois d'avril dernier, jugement dans une cause importante de la Charlemagne & Lake Ouaro Lumber Co. (McLaren), contre Pierre Giguère, de Notre-Dame de la Merci. Il s'agit de bornage et de coupe de bois.

Le Défendeur a été condamné à $250.00 de dommages et aux frais.

Le Défendeur a porté la cause en Cour de Révision.

MM. Renaud & Guibault pour Demanderesse ; M. J. M. Teilier, pour Défendeur.

Profession Religieuse

Samedi dernier a eu lieu à la maison mère de la Congrégation Notre-Dame, Montréal, la prise d'habit de onze postulantes et dix novices ont prononcé leurs derniers vœux. Parmi ces dernières se trouvaient deux enfants de Joliette, anciennes élèves de la Congrégation de cette ville, Delle Verchères Leprohon, en religion Sœur St-Fernand, fille unique de J. Alf. Leprohon, horloger-bijoutier, et Delle Alice McConville, en religion Sœur Ste-Rosalie, fille ainée de J. N. A. McConville, Ecr., avocat et protonotaire de ce district. Après la pieuse et touchante cérémonie, Sa Grandeur Mgr Bruchesi, a daigné, au parloir, bénir les parents et les amies des heureuses et nouvelles religieuses.

DALTON McCARTHY

On apprend la mort de Dalton MacCarthy, député de Simcoe-Nord des suites d'un accident de voiture

Le défunt était adversaire du catholicisme et de la langue française en Canada.

A L'ASSOMPTION

Lundi a été terminée à l'Assomption, l'enquête dans la cause de J. B. Christin ès qualité poursuivant pour sa fille, institutrice, les commissaires d'école de la paroisse de l'Assomption.

M. J. E. Faribault, pour le Demandeur ; MM. Renaud & Guibault, pour les Défendeurs.

***

Le même jour a été commencée devant le magistrat Camille de Martigny, l'enquête préliminaire dans une cause de Brouillet contre M. Chapdelaine et de Laurier contre Chapdelaine, accusé dans un cas d'obtention d'effets sous de faux prétextes, et dans l'autre cas, accuse de fraude. L'enquête a été continuée au 16.

M. Faribault représente les plaignants et M. J. A. Guibault, défend l'accusé.

St-Gabriel de Brandon

La grande scierie de MM. Larocque & Renaud, a commencé le 10 au matin ses opérations de la saison. Les scies marchent à toute vapeur et la quantité de billots qui passent sous les dents mordantes des instruments rapides est considérable.

MM. Larocque & Renaud ont déjà 100,000 billots entrés dans leurs estacades, et le flottage de la balance de leur bois se fait rapidement et heureusement.

Ste-Marie Salome

L'inauguration du nouvel orgue que la fabrique de cette paroisse s'est procuré chez M. Eusèbe Brodeur, de St.Hyacinthe, aura lieu le 22 mai, à l'office de la grand'messe.

RAWDON

Mme Vve Maxime Champagne, née Adélaïde Laliberté, est décédée en cette paroisse, le 9 mai, à l'âge de 70 ans. Elle a été inhumée le 11 courant.

St-Thomas de Joliette

M. Pierre Martineau, père, cultivateur de cette paroisse, est décédé jeudi dernier, à l'âge de 52 ans.

A propos de la Station du C. P. R.

Depuis longtemps il y a échange de correspondance entre le Conseil de Ville et les autorités du Pacifique, à propos de la Station à Joliette. Des entrevues et des pourparlers, entre la Corporation et la Compagnie, on en est venu à des correspondances officielles, que nous aimons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La population de Joliette pourra ainsi voir où en est rendue cette affaire qui menace de s'éterniser.

Pourtant le chiffre très considérable d'affaires que fait la compagnie avec Joliette aurait dû l'engager depuis longtemps à bâtir une Station convenable sous tous rapports.

Voici cette correspondance :

Montréal, 12 avril 1898

J. AD. RENAUD, Ecr., Maire,
Joliette.

Cher Monsieur,

Référant à la conversation que j'ai eue ces jours derniers à Montréal avec vous au sujet de l'érection ce printemps d'une station à Joliette et de l'amélioration à faire aux terrains attenants à telle station, j'ai l'honneur de vous informer qu'avant de me croire justifiable de recommander à la "Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique" d'encourir des dépenses aussi considérables que celles nécessitées par les travaux ci-dessus, je crois que nous sommes en droit d'exiger de votre Corporation les garanties suivantes, savoir :

1o. Que la ville de Joliette contracte vis-à-vis de nous l'obligation de ne point voter de bonus à aucune autre voie ferrée, et ce, durant un laps de temps raisonnable ;

2o. Que votre Conseil n'augmente point le chiffre de nos taxes en conséquence de la valeur additionnelle que ces nouvelles constructions et améliorations donneraient à notre propriété à Joliette.

Je vous suggérerais donc de passer un règlement à l'effet de nous octroyer les deux garanties stipulées plus haut, après quoi nous pourrons facilement nous entendre au sujet de la construction de la gare que vous sollicitez avec autant de persistance.

Votre dévoué,
C. W. SPENCER,
Surintendant général du C. P. R.

Joliette, 15 avril 1898

C. W. SPENCER, ECR.,
Surintendant général du C. P. R.
Montréal.

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir la vôtre en date du 12 avril courant. En réponse j'ai l'honneur de vous informer que notre Corporation n'aurait pas d'objection à vous accorder une exemption de taxes durant 10 années quand la nouvelle gare qui serait érigée à Joliette par votre Compagnie, pourvu que cette construction se fasse dans le cours de l'été.

Je regrette de vous dire que la garantie additionnelle que vous exigez, à l'effet que notre Corporation s'engage à n'octroyer aucun bonus aux Compagnies rivales qui pourraient construire une voie ferrée se rendant à Joliette, ne peut être accordée par notre Corporation. Un tel règlement serait illégal et d'ailleurs comporterait une exaction de la part de votre Compagnie à laquelle nous ne pouvons consentir.

Nous n'en persistons pas moins à réclamer de votre part la construction sans délai ultérieur d'une station convenable pour notre trafic et le public passager.

Durant l'hiver les dames qui voyagent sont obligées d'attendre l'arrivée ou le départ des trains sur la plate-forme, vû que nous n'avons pas même de salle d'attente pour le public.

Je vous envoie par la malle de ce jour une photographie de la "shed" que vous employez actuellement à Joliette comme office pour la vente des billets, entrepôt pour le fret, etc., etc. Vous verrez, en jetant un coup d'œil sur cette photographie, que cette "shed" a été construite il y a un demi-siècle (en 1850) ; que la population de notre ville est de près de 5000 âmes; que le montant du fret (import and export) se chiffre à audelà de $300000.00 par année.

Sous les circonstances j'espère, M. Spencer, que vous ne retarderez pas davantage à accorder à notre population ce que nous vous demandons avec instance depuis près de vingt ans.

J'écris dans le même sens à M. Shaughnessey avec qui vous voudrez bien conférer de ma demande légitime à tous les points de vue.

Votre très humble serviteur,
J. AD. RENAUD,
Maire de Joliette.

Feu dame F. A. Médéric Foucher

Mardi soir, le 3 du courant, à 10 heures, à la résidence de son fils Lionel, No. 266 rue St. Hubert, Montréal, s'endormait dans la paix du Seigneur dame F. A. Médéric Foucher, née Marie-Exérine Lesage, décédée à l'âge de 59 ans et 6 mois, après vingt six heures des plus vives souffrances. Malgré la longue et cruelle maladie qui consumait sa vie depuis plusieurs mois et qu'elle a enduré avec une admirable patience et résignation, rien ne faisait prévoir un dénouement aussi prompt et les siens, atterrés sous le coup de l'épreuve suprême, n'ont d'autres consolations que le souvenir de ses vertus et de ses maternelles bontés. Elle a couronnée par une mort de prédestinée une vie toute de dévouement, de sacrifice et de sainteté.

Le convoi funèbre a laissé la demeure de son fils, jeudi matin, le 5, pour se rendre à la gare Dalhousie et de là, à St. Jacques de l'Achigan. Le deuil était conduit par F. A. Méd. Foucher, son époux, ses fils Emile, Lionel, Armand, Adrien ; H. Gauthier, son gendre, M. le chanoine C. M. Lesage, curé de Chambly, son frère, M. l'abbé Herc. Marsolais, aumonier de la Providence, son neveu, Dr. A. A. Foucher, J. O. Dupuis, ses beaux-frères, Dr Alb. Lesage, Nap. Lesage, Ls. Lesage, Fab. Lesage, Méd. Lesage, R. Lesage, M. Bourgeois, ses cousins, et une très nombreuse suite de parents et d'amis.

A Saint Jacques de l'Achigan, les restes mortels ont été déposés chez son fils Adrien et les funérailles ont eu lieu au milieu d'une affluence extraordinaire venue de partout. A part les parents déjà nommés figuraient au cortège MM. Siméon LeSage, député ministre des Travaux-publics et de l'Agriculture, Québec, H. Lesage, Alf. Lesage, ses frères, Jos. Marsolais, Z. Marsolais, O. Brien, ses beaux-frères, Alf. L. Marsolais, secrétaire de la Corporation de Joliette, Dr Chs. Bernard, de Joliette, Z. Fontaine, avocat de Montréal, Alph. Fontaine, L. B. Fontaine, H. Marsolais, Méd. Marsolais, ses neveux, etc., etc.

Le service funèbre a été chanté par M. le chanoine Lesage, curé de Chambly, son frère, assisté de M. l'abbé Herc. Marsolais, aumônier de la Providence de Montréal, son neveu et filleul, comme diacre, de M. l'abbé Alb. Marsolais, préfet des études au collège de l'Assomption, son neveu, comme sous-diacre. La levée du corps avait été faite par M. l'abbé Hect. Marsolais, professeur au collège de l'Assomption, son neveu aussi.

Aux deux autels latéraux, le saint Sacrifice était offert par le R. P. J. E. Foucher, C. S. V., de la Direction provinciale des Clercs de St. Viateur, Montréal, et M. l'abbé J. A. Foucher, aumônier de Villa-Maria, ses fils.

Au chœur assistaient plusieurs membres du clergé, parmi lesquels M. l'abbé T. Maréchal, curé de St. Jacques, MM. Leblanc et Mongeau ses vicaires, M. l'abbé Légaré, supérieur, MM. V. Pauzé, assistant supérieur, Barnèche, professeur du collège de l'Assomption, le R. P. Beaudry, C. S. V., supérieur, R. P. Morin, C. S. V., Rév. A. D. Richard, C. S. V., M. l'abbé Bordeleau, professeurs du collège Joliette, R. P. O. Joly, C. S. V., directeur, Rév. A. Martel, C. S. V., procureur, Rév. Chs. Bernard, C. S. V., économe, du Noviciat de Joliette, Rév. M. Dufault, curé de St. Ligouri, Rév. M. Viger, curé de Ste-Marie Salomé, M. l'abbé J. Cabana, vicaire de St-Joseph de Montréal, M. l'abbé J. Thibaudeau, vicaire de St-Cunégonde de Montréal, Rév. J. A. Charbonneau, C. S. V., directeur de l'Académie St. Viateur, le Rév. Ths. Charbonneau, C. S. V., de l'Ecole Industrielle, de Joliette et autres.

Les porteurs du poêle étaient MM. Louis Piquette, Louis Délorme, Euclide Dugas, Ovide Marion, Melchior Dugas, Odilon Richard.

Au sein de sa douleur, la famille a reçu les plus précieux et les plus éloquents témoignages d'une vive et sincère sympathie. De riches trésors spirituels, au delà de 300 messes et de nombreux tributs floraux ont été offerts. Les Révérendes Sœurs de la Providence et les Sœurs de Ste-Anne de Lachine ont fait preuve d'une particulière bonté pour leurs inappréciables services.

Les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont bien voulu offrir le service du 7e jour, qui a eu lieu mardi, 10, en outre d'un trésor spirituel et de 100 autres messes.

Le juvénat des Clercs de Saint Viateur dont le R. P. Foucher est le directeur spirituel a aussi offert un tribut de prières et le service du 30me jour sera chanté dans la chapelle de la Direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur, à Outremont, le 2 juin prochain.

COMMUNIQUÉ.

St. Félix de Valois

Le 5 mai dernier, les citoyens de cette paroisse ont conduit en très grand nombres à sa dernière demeure, M. Elzéar Geoffroy, ancien hôtelier. Le service a été chanté par le Rév. M. Geoffroy, ancien curé assisté du Rév. M. Mondor, comme diacre et du Rév. M. Peltier, comme sous diacre. Les porteurs étaient ses cinq frères, Messieurs Benjamin, Pascal, Narcisse, Thomas et Léon Geoffroy et de son beau frère, M. Joseph Marcil.

Le chœur de chant a exécuté avec succès, la messe des morts harmonisée.

Feu Mme Vve J. Dupuis

Nous apprenons la mort de Mme Euphrasie Richard, veuve de feu Jos. Dupuis, décédée à Montréal, le 10 courant. Elle était la mère de MM. Dupuis Frères, marchands de Montréal, et la tante de M. J. B. A. Richard de cette ville.

La Banque Nationale

On lit dans la "Presse" du 11 mai :

Le rapport annuel de la Banque Nationale de cette ville, qui sera soumis mercredi prochain, le 18 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires démontre que les profits de l'année, après avoir pourvu pour les dettes mauvaises et douteuses, ont été de $130,610.07 ; ce qui forme avec la balance au crédit des profits et pertes rapportés, de l'année précédente, une somme totale de $157,415.84. Ces profits ont été appropriés comme suit : Deux dividentes semi-annuels, représentant 6 p. c., sur le capital payé de $1,200,000, soit $72,000 payé aux actionnaires. Sur la balance, une somme de $50,000 est portée au fonds de réserve. Au compte des profits et pertes pour l'année courante, il restera une somme de $35,415.84. Les depots de la Banque ont augmenté sensiblement ; ils forment le montant total de $3,385,374.00 sur lequel $2,700,838.00 portent interêt. Le fonds de reserve de la Banque se trouve maintenant de $100,000."

Comme on le voit, la Banque Nationale qui a ouvert en notre ville une agence sur la direction de M. J. H. DuSault, est une institution financière des plus prospères.

Nous pouvons dire que les affaires transigées par l'agence de Joliette ont contribué pour une part satisfaisante à ces resultats encourageants.

Alliance Nationale

M. J. Alexandre Guibault, avocat, vient d'être nommé représentant de comté du Président Général de l'Alliance Nationale, "en reconnaissance, dit sa lettre de nomination, des services signalés qu'il a rendus à cette association."

Mlle. Blanche Clark
Duluth Minn.

"Le Salt Rheum

S'est déclaré dans le visage de notre petite fille. Ses mains enflerent et des ampoulles se formèrent qui s'ouvrirent bientôt. La sensation de démangeaison et de chaleur était terrible. Hood's Sarsaparilla l'a guerie. Elle

HOOD'S Sarsaparilla GUERIT

agit comme un miracle. Son sang se purifia et sa chair devint douce et unie." MME ANNA L. CLARK, 401 rue Est, Duluth, Minnesota.

Hood's Pills guérissent les maux du foie, la bile, la constipation. 25 cents la boîte.

Le Monde Mutualiste

L'UNION FRANCO-CADIENNE

RÈGLEMENTS

Adoptés par le Bureau de Direction de L'Union Franco-Canadienne, à sa séance du 29 avril, concernant l'élection des délégués diocésains pour l'assemblée spéciale du Conseil Général du 25 mai 1898.

PROCLAMATION DES CANDIDATS.—Aussitôt que le Secrétaire-Général a reçu les avis de tous ceux qui veulent être candidats au poste de délégués diocésains, c'est-à-dire le 30 avril, (dernier jour des avis) il doit communiquer par lettre recommandée (enrégistrée), à tous et chacun des percepteurs de L'Union Franco-Canadienne du diocèse du Canada français où il y aura plus d'un candidat sur les rangs les noms des candidats qui aspirent à se faire élire délégués diocésains pour leur diocèse respectif.

Au cas où un seul sociétaire s'est porté candidat il est "ipso facto" élu président pour son diocèse, et son élection par acclamation (sans opposition) sera proclamée dans le No. du 8 mai de notre organe officiel : "L'Economiste Canadien-Français."

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS.—Il est du devoir de chaque percepteur, le premier dimanche suivant le jour où il a reçu du Secrétaire Général communication officielle des noms des confrères se portant candidats au poste de délégués diocésains au Conseil Général, pour le diocèse où se trouve son Bureau de perception, de convoquer en assemblée tous les sociétaires de L'U. F. C., inscrits et payant à son susdit Bureau.

Cette réunion spéciale doit être annoncée à la porte de l'église, ou en chaire, si monsieur le curé de la paroisse veut bien le faire. On annonce, en même temps, le but de cette réunion des membres de L'Union Franco-Canadienne, c'est-à-dire, l'élection d'un représentant des sociétaires de tout le diocèse au Conseil Général.

L'assemblée étant ouverte par le Percepteur, les sociétaires présents choisissent parmi eux, un président de l'élection, lequel doit être autre que le Percepteur. Celui-ci agit d'office comme secrétaire de l'élection. Le président fait connaitre aux membres les noms des candidats, d'après communication reçue du Secrétaire Général. Les sociétaires viennent alors à tour de rôle, déclarer devant le président et le secrétaire le nom du candidat pour qui ils votent. Le président et le secrétaire ont aussi le droit d'exprimer leur suffrage. Le secrétaire enrégistre fidèlement le résultat du vote, en ayant soin d'inscrire à son rapport le nombre des membres présents, comptés par le président et par lui-même ; le nombre de votes donnés en tout ; puis, le nombre de votes donnés pour tel ou tel candidat.

Ne peut être président de l'élection un sociétaire qui serait l'un des candidats ; ne peut, non plus agie comme secrétaire et doit être remplacé par un autre élu expressément, le percepteur, lorsqu'il est lui-même candidat.

RAPPORT DE L'ÉLECTION—Dans les deux jours qui suivent l'assemblée de l'élection, le secrétaire de la dite élection doit faire, et signer conjointement avec le président d'icelle, un rapport officiel de l'assemblée de l'élection et du résultat ; et il doit adresser immédiatement ce rapport au représentant du Président Général pour son diocèse. Cette communication doit être enrégistrée (recommandée) et adressée comme suit : "M..... Représentant du Président Général de L'U. F.-C.....Qué." L'adresse exacte du Représentant du Président Général, pour chaque diocèse, sera fournie par le Secrétaire Général à tous les percepteurs de ce diocèse.

Le Représentant diocésain du Président Général doit, le 15 mai, ouvrir (et alors seulement) les lettres enrégistrées (recommandées) qu'il a reçues en sa qualité de "Représentant du Président Général de L'U. F.-C." Cette formalité a lieu en présence "d'au moins deux témoins" sociétaires de L'U. F. et de tous les membres, résidant dans le diocèse de sa juridiction, notamment des candidats eux-mêmes, s'ils ont jugé a propos de se rendre auprès du Représentant, pour cette occasion. Le Représentant, en présence des témoins susdits fait alors le relevé des votes recueillis dans les divers Bureaux de Perception par les différents candidats, et il proclame élu celui qui a obtenu la majorité des suffrages. Il doit rédiger, séance tenante, procès-verbal sommaire de cette procédure et du résultat, signer conjointement avec les deux témoins obligatoires, et expédier sur le champ ces documents accompagnés de tous les rapports des divers bureaux de perception, par leurs secrétaires d'élection, au Secrétaire Général de l'association par envoi recommandé. Au cas d'égalité des voix, le Représentant du Président Général doit se prononcer en faveur d'un des candidats.

PROCLAMATION OFFICIELLE DES DÉLÉGUÉS ÉLUS.—A une séance spéciale du Bureau de Direction, qui suit la réception du rapport des Représentants diocésains du Président Général, ce rapport est revisé, ainsi que ceux des divers secrétaires d'élection, et les délégués sont définitivement déclarés élus en conséquence.

La proclamation officielle s'en fait dans le numéro ordinaire ou dans un extra de L'Economiste." Les candidats élus ou défaits reçoivent, de plus, un avis particulier du résultat, de la part du Secrétaire Général, ainsi que le représentant du Président Général.

En foi de quoi, j'ai signé,
L. G. ROBILDARD,
Sec.-Général.

[A suivre.]

Aide à donner au colon

Ce qu'il faut tout d'abord aux colons, c'est de l'argent pour faire de bons chemins dans les cantons où ils s'établissent. Ils ont d'autres besoins que celui-là sans doute, mais nous disons qu'il est le plus pressaut, et, si nous voulons travailler efficacement à la colonisation, il ne faut pas hésiter sur ce point.

Comme preuve évidente que des chemins font rapidement progresser la colonisation, nous signalons à l'attention de nos lecteurs tous les établissements formés sur tout le parcours du Pacifique, depuis sa construction, au Nord du lac Huron.

Les terrains dans ces endroits ne valent pas, très souvent, ceux qu'on offre dans la province de Québec ; de plus, ils sont à une plus grande distance de Montréal que les cantons Labelle et le lac St Jean, et cependant ces terres se colonisent à vue d'œil. Bientôt tout le parcours du Pacifique, depuis Ottawa jusqu'à Winnipeg, sera bordé de petits villages. La ligne qui va de Mattawa au Sault Ste-Marie attire une foule de nos canadiens de ce côté. Pourquoi celà? Tout simplement parce que le chemin du Pacifique facilite toutes les communications et que les colons ne craignent pas de rester enfermés sur leur ferme sans aucun moyen d'écouler leurs produits.

Nous avons bien, dans les Laurentides, la ligne du Pacifique qui se rend jusqu'à Labelle ; mais il faut aux colons des routes bien faites qui leur permettre d'arriver jusqu'à la voie ferrée. On nous dit : "Les Canadiens aiment mieux aller travailler aux Etats-Unis. On a beau les inviter à s'établir dans la province de Québec ils partent quand même." Cette affirmation n'est pas exacte. Nos canadiens ne s'éloignent du pays qu'à regret, et ils ne s'en éloignent que lorsqu'ils ne voient plus jour d'y vivre. Le fait est qu'ils s'éloignent le moins possible.

Pourquoi, par exemple, la province d'Ontario a-t-elle vu, depuis un certain nombre d'années, se former tant de paroisses canadiennes? Parce que la plupart de ceux qui émigrent préfèrent rester au Canada du moment qu'ils trouvent moyen d'y vivre.

A Ontario, on entend mieux la colonisation qu'ici. Car, non seulement le gouvernement ouvre généreusement des routes, mais aussi il donne une prime aux colons. Allez voir sur la ligne du Pacifique, de Mattawa au Sault-Ste-Marie ; vous trouverez là des familles canadiennes qui s'y établissent non parce que les terres valent mieux que par ici, mais parce qu'on ouvre de bons chemins et que les colons, tout en défrichant leur terre, trouvent à gagner un peu d'argent en vendant du bois à la compagnie du Pacifique.

Au lieu de tant vanter la colonisation et de payer des conférenciers pour énumérer les immenses avantages que nous offre la province de Québec sous ce rapport, il nous vaudrait mieux sacrifier tout l'argent pour aider efficacement un colon à se tirer d'affaire pendant la première et la 2de année.

Tous nos canadiens comprennent assez que c'est un avantage d'avoir une terre pour en tirer sa subsistance ; le grand point, c'est d'y prendre racine ; or quand un pauvre diable gagne à peine chaque jour de quoi nourrir sa famille, il lui est fort difficile d'aller s'ensevelir au fond d'un bois sans un sou vaillant devant lui. On a beau avoir du courage, il faut manger.

Si on lui dit : "Vous allez vous placer sur tel lot : vous n'aurez rien, mais le gouvernement va faire ouvrir des chemins et ce sont les colons qui vont faire ce travail. Vous gagnerez cet argent qui vous aidera à vous procurer les choses les plus indispensables. De plus, le bois que vous couperez sur votre lot sera à vous et vous le vendrez. Puis, quand vous aurez défriché tant de terrain, le gouvernement vous donnera une prime comme récompense de votre travail."

Vous verrez que personne ne refusera une telle offre. Qu'on essaie.

Ce serait là une manière pratique et efficace de coloniser et qui vaudrait beaucoup mieux que les lamentations sur l'émigration.

Si, cette année, nous ne faisons pas un effort suprême pour coloniser, nous manquerons l'occasion la plus favorable qui se soit jamais rencontrée de garder nos compatriotes au pays. Ne laissons pas se rétablir le courant d'émigration.

Il ne s'agit pas de ménager des bouts de chandelles, quoique ce ne soit pas une chose blâmable en soi, du moment qu'il n'y a pas de nécessité de les brûler.

Ce qui est blâmable, c'est le fait de ne pas vouloir dépenser 10 francs quand cette dépense nous en ferait gagner 500. Un bon administrateur n'est pas celui qui retranche toutes dépenses mais celui qui retranche les dépenses inutiles. Un économe, qui fait souffrir de la faim son personel, n'est pas un bon économe.

Les hommes qui savent dépenser à propos pour faire de bonnes spéculations sont seuls des hommes d'affaires, les autres sont des ménageurs de bouts de chandelles.

Conclusion : il nous faut des chemins et une bonne administration de l'argent donné dans ce but.

L'ABBÉ G. DUGAS, Ptre.

Fatigué, Faible et Nerveux

Cela veut dire que le sang impur, et que le cerveau et le corps sont épuisés. Le seul moyen de guérison est de nourrir les nerfs de sang pur. Des milliers de personnes certifient que le meilleur purificateur du sang, le meilleur tonique pour les nerfs et renforcissant est Hood's Sarsaparilla. Ce qu'elle a fait pour d'autres, elle le fera de même pour vous.—LA HOOD GUERIT.

L'énervement, l'insomnie, la perte d'appétit et la débilité générale disparaissent tous quand on prend régulièrement de la Hood's Sarsaparilla, et des nerfs forts, un sommeil doux, un corps fort, un bon appétit aiguisé, en un mot, la santé et le bonheur sont produits par l'usage de Hood's Sarsaparilla.

Le point fort de la Hood's Sarsaparilla est que ses effets sont permanents, car ils proviennent de la base solide d'un sang purifié, ravivé et enrichi.

Pour les Cultivateurs

Beaucoup de fils de cultivateurs, en voyant cette apparence de splendeur, de gaité des grandes villes, en voyant cette animation continuelle qui y règne, pensent qu'on est plus heureux là qu'à la campagne, où tout est si paisible. Pourtant, ces apparences sont trompeuses et si le proverbe qui dit que "tout ce qui reluit n'est pas or" trouve son application, c'est dans ce faste, dans ce bruit, dans cette agitation des grandes villes. Les vitrines des magasins de toutes sortes brillent avec éclat, elles étalent des beautés innombrables, mais ces belles choses ne sont que pour les heureux de la fortune, les pauvres, les misérables n'ont que la satisfaction de contempler d'un œil d'envie ces beaux objets qui, après tout, ne font pas le bonheur. A quoi bon tant d'étalages, de richesses, si l'on n'a pas le moyen de les posséder.

D'ailleurs, il ne faut pas croire que dans les villes, il ne faille pas travailler pour vivre, bien au contraire ; la plupart du temps il faut travailler dur et ferme, et travailler dans des endroits obscurs, dans une atmosphère chargée de fumée, dans un air vicié rempli de miasmes délétères de toutes espèces. Quel contraste avec le beau soleil, l'atmosphère pure, le grand air de la campagne où le cultivateur puise à pleins poumons la force et la santé.

Croyez-nous, cultivateur, l'homme le plus heureux de la terre est le cultivateur qui ne doit pas un sou à personne et qui tient sa ferme en bon état de culture. D'ailleurs, les faits sont là bien clairs, bien évidents pour prouver qu'à tout considérer, l'état du cultivateur est celui qui est le plus prospère. De toutes les classes de la société, le cultivateur est le plus libre, le plus indépendant, et celui qui retire le plus de profit de son travail. Mais il ne faut pas croire que l'agriculture enrichisse rapidement celui qui s'y livre, c'est se tromper gravement que de le penser. Les profits que donne l'agriculture sont sûrs mais lents, et en fin de compte, paient mieux pour le capital investi que n'importe quelle autre branche d'industrie ou de commerce. Ils paient d'autant plus que celui qui se livre à l'agriculture le fait avec prudence et intelligence, ne laisse rien au hasard et agit comme le marchand et l'industriel qui veulent réussir sérieusement. En d'autres termes le cultivateur qui étudie, s'instruit de l'expérience des autres, tient des livres de comptes comme tout homme véritablement d'affaires, est certain de réussir ; tandis que quelquefois l'industriel ou le marchand malgré son intelligence, son habileté, subit des revers de fortune, il peut s'enrichir rapidement, mais il peut aussi, d'un moment à l'autre faire banqueroute.

XXX.

NAISSANCE

—A St. Ligouri, le 4 courant, l'épouse de M. Ludger Brisson, une fille, qui reçut au baptême les prénoms de Marie Anna Albertine.

Parrain et marraine, M. Albert Brisson et Mlle Albertine Préville.

MARIAGES

—A Kildaire, le 7 mai, M. William Stafford, fils de M. Thom. Stafford à Mlle Lizzie Knox, fille de M. James Knox.

—A Montréal, le 9 mai, dans la chapelle privée de l'Hospice Auclair, M. Viateur Laforest, de la maison Amiot, Lecours & Larivière, à Mlle Alice L'Ecuyer, troisième fille de feu J. H. D. L'Ecuyer, ancien marchand de Montréal.

M. Laforest est le fils de M. Pierre Laforest, surintendant de l'aqueduc de Joliette et frère de M. J. O. Alfred Laforest, surintendant de l'aqueduc de Montréal.

L'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

A une session spéciale du Conseil de la ville de Joliette, duement convoquée par M. le Maire, avis par écrit de la dite session ayant été donné à chacun des Conseillers avec une copie des ordres du jour, tenue en l'hôtel de ville de Joliette, mardi, le dix mai mil huit cent quatre-vingt dix huit, conformément à la charte,

Sont présents messieurs les conseillers, J. Ad. Renaud, maire, Frs. Rivest, pro-maire, J. A. Larochelle, E. G. Piché, J. U. Gervais et S. P. Champoux, formant un quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire qui prend le fauteuil et déclare l'assemblée ouverte.

Le dit Conseil ordonne et statue par résolutions et réglement comme suit, savoir :

Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée.

En conformité d'un avis de motion précédemment donné,

M. le conseiller Rivest, secondé par M. le conseiller Larochelle, propose

Que le réglement suivant soit passé et adopté par ce conseil à toutes fins que de droit, savoir :

RÈGLEMENT No. 140.

Autorisant l'émission de débentures ou bons de la Corporation de la ville de Joliette pour une somme n'excédant pas trente cinq mille piastres, pour améliorer le système d'éclairage électrique, réparer la bâtisse de l'aqueduc, reconstruire la pesée et autres accessoires et pourvoir aux moyens de consolider la dette flottante de cette Corporation.

Attendu qu'il est opportun de consolider les dettes maintenant existantes de cette Corporation, créés pour améliorations faites au système de l'aqueduc et pour l'augmentation et les réparations du système d'éclairage électrique, et dues aux personnes suivantes:

L. N. Ducondu, trois mille cinq cents piastre,	$3500.00
Stanis. Bacon, deux mille cent cinquante piastres,	2150.00
Elie Thériault, deux mille piastres,	2000.00
Georges Desroches, quinze cents piastres,	1500.00
André Rivest, mille piastres,	1000 00
Attala Casavant, cinq cents piastres,	500.00
Suc. F. B. Godin, quatre cents piastres,	400.00
Edwidge Labrèche, quatre cents piastres,	400.00
Banque d'Hochelaga, deux cents piastres,	200.00
Formant un total de onze mille six cent cinquante piastres,	$11650.00

Attendu que le règlement No. 119 de ce Conseil établit un système d'éclairage électrique en cette ville, et que pour donner une lumière satisfaisante et continue, il est devenu urgent de faire les améliorations détaillées au rapport de M. N. C. Ross, ingénieur-électricien en date du cinq mars dernier et qu'une somme de seize mille piastres est nécessaire pour parvenir à cette fin ;

Attendu qu'un système d'aqueduc a été établi en cette ville sous l'autorité du réglement No. 94 de ce Conseil ; attendu que la bâtisse du dit aqueduc est insalubre et menace ruines et qu'une somme de trois mille piastres est requise pour faire les réparations nécessaires ainsi que pour la construction d'un hangar au dit endroit, 3000.00.

Attendu que le réglement No. 114 de ce Conseil pourvoit à la construction et à l'entretien d'une pesée publique en la ville de Joliette, et qu'il est devenu nécessaire de refaire à neuf la dite pesée ; attendu que pour améliorer l'état sanitaire de la station des pompes, il est urgent d'y faire certains changements, et qu'une somme de trois mille piastres est requise pour les dits travaux, 3000.00 ;

Attendu que toutes ces sommes réunies forment un montant de trente trois mille six cent cinquante piastres.

Le Conseil de la ville de Joliette ordonne et statue par le présent réglement comme suit :

ARTICLE I

Le Conseil de la ville de Joliette est, par le présent réglement, autorisé à faire faire et exécuter les travaux ci-dessus mentionnés soit à l'entreprise, à la journée ou autrement, et à contracter avec toute personne, compagnie ou société de personnes pour faire faire et exécuter les dits travaux, et le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont par le présent, autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Joliette, tous actes et contrats que le Conseil de la dite ville passera et fera exécuter en rapport avec les dits travaux.

ARTICLE II

La Corporation de la ville de Joliette est, par le présent, autorisée à emprunter une somme n'excédant pas trente cinq mille piastres, pour les fins mentionnées dans le préambule du présent réglement.

ARTICLE III

Pour effectuer le dit emprunt, le dit Conseil de ville est, par le présent, autorisé à émettre et négocier des débentures ou bons de corporation jusqu'à concurrence du montant susdit.

Le dit conseil est de même autorisé à fixer par résolution la date des dites débentures et l'échéance d'icelles, l'endroit où elles seront payables, le taux de l'intérêt qui ne devra pas être plus de quatre pour cent par an, ainsi que la date et l'endroit de l'échéance des dits intérêts.

ARTICLE IV

Les dites débentures ainsi émises seront faites payables au porteurs et aucune telle débenture ne sera émise pour un montant moindre de cinq cents piastres chacune, elles seront signées par le Maire, contresignée par le secrétaire-trésorier, et scellées du sceau de la Corporation.

A ces débentures seront attachés des coupons pour l'intérêt sur icelles, lesquels coupons signés par le maire et le secrétaire trésorier, seront faits payables au porteur à l'endroit et au temps à être fixés par le conseil de la dite ville. Le maire et le secrétaire-trésorier peuvent apposer leur seing aux dits coupons par empreinte au moyen d'un timbre, et la signature ainsi apposée sera, à toutes fins et intentions, aussi valide que si elle était écrite de la main du maire ou du secrétaire trésorier.

ARTICLE V

La possession de tout coupon par la dite corporation sera une preuve *prima facie* que l'intérêt y mentionné aura été payé suivant la teneur de telle débenture, et toutes les débentures émises sous l'autorité du présent réglement, ensemble l'intérêt avec le capital, seront assurées par privilège sur les propriétés immobilières de la dite Corporation.

ARTICLE VI

Afin de pourvoir au rachat du capital des dites débentures, la dite corporation prendra sur ses revenus et fonds annuels de quelque source qu'ils proviennent et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque une somme d'argent égale à un pour cent de la dette créée par les présentes, laquelle somme elle tiendra séparée de tous autres deniers pour être appliquée comme fonds d'amortissement.

ARTICLE VII

Afin de payer l'intérêt sur les débentures qui seront émises en vertu du présent réglement et le fonds d'amortissement ci-haut établi, une somme égale au montant des dits intérêts et fonds d'amortissement sera cotisée et perçue chaque année sur toutes les propriétés imposables en la ville de Joliette, suivant le rôle d'évaluation en force chaque année, et prélevée par le secrétaire-trésorier, au moyen d'une augmentation proportionnelle du taux de la cotisation foncière durant l'existence de telles débentures ou de parties d'icelles.

ARTICLE VIII

Le Conseil de la dite ville de Joliette est aussi, par le présents autorisé à ordonner par résolution l'émission des dites débentures pour le tout ou pour partie du montant autorisé, selon qu'il le jugera nécessaire ou utile.

Adopté unanimement, M. le Maire enrégistrant son vote en faveur du réglement.

(Signé) J. Ad. Renaud, Maire.
A. L. Marsolais, Sec.-trésorier.
(Vraie copie) J. Ad. Renaud, Maire
A. L. Marsolais, Sec.-trés.

M. le Conseiller Rivest, secondé par M. le Conseiller Gervais propose :

Que le présent réglement No. 140 qui vient d'être adopté par ce Conseil, soit soumis à l'approbation ou désapprobation des Electeurs municipaux propriétaires de la ville de Joliette, jeudi le vingt six mai courant, à neuf heures de l'avant-midi, en l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire des séances du Conseil de la dite ville, à une assemblée publique de tous les Electeurs municipaux propriétaires de la ville de Joliette qui sera convoquée à cet effet, pour le dit jour, par un avis public signé par le Maire et publié suivant la loi. Adopté.

(Vraie copie)
A. L. Marsolais,
Secrétaire-trésorier.

Je soussigné, Alfred Lemire Marsolais, Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette, certifie que le Réglement No. 140 ci dessus est une vraie copie, fidèle et exacte, du réglement passé et adopté par le Conseil de la ville de Joliette à sa session du dix mai courant et intitulé : "Réglement No. 140 autorisant l'émission de débentures ou bons de la Corporation de la ville de Joliette pour une somme n'excédant pas trente cinq mille piastres, pour améliorer le système d'éclairage électrique, réparer la bâtisse de l'aqueduc, reconstruire la pesée et autres accessoires et pourvoir aux moyens de consolider la dette flottante de cette corporation" ; et je donne le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Donné à Joliette sous mon seing et le sceau de la corporation ce onze mai mil huit cent quatre vingt dix huit.

A. L. Marsolais,
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE,
La Corporation de la Ville de Joliette.

AVIS PUBLIC

Est, par le présents donné par le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette, pour certifier qu'un règlement à l'effet d'autoriser l'émission de débentures pour une somme de trente cinq mille piastres pour consolider la dette flottante et faire des réparations et améliorations au plant électrique, à la bâtisse de l'aqueduc et à la pesée et intitulé : "Réglement No. 140 autorisant l'émission de débentures ou bons de la Corporation de la ville de Joliette pour une somme n'excédant pas trente cinq mille piastres, pour améliorer le système d'éclairage électrique, réparer la bâtisse de l'aqueduc, reconstruire la pesée et autres accessoires et pourvoir aux moyens de consolider la dette flottante de cette Corporation," a été passé et adopté par le Conseil de la ville de Joliette à sa session spéciale du dix mai mil huit cent quatre vingt dix huit, et qu'il est maintenant déposé au bureau du Secrétaire-Trésorier soussigné, en la ville de Joliette, où toutes personnes pourront en prendre connaissance.

Donné à Joliette sous mon seing et le sceau de la Corporation ce onze mai mil huit cent quatre vingt dix huit.

(Signé)
A. L. Marsolais, Sec.-Trés.
(Vraie copie) A. L. Marsolais,
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
La Corporation de la Ville de Joliette.

Aux Electeurs municipaux propriétaires de la ville de Joliette.

AVIS PUBLIC

Est, par le présent, donné par le soussigné, Maire de la ville de Joliette, que, jeudi, le vingt six mai mil huit cent quatre vingt dix huit, à neuf heures de l'avant-midi, en l'Hôtel de ville, lieu ordinaire des séances du Conseil, il se tiendra une assemblée publique de tous les Electeurs municipaux propriétaires de la ville de Joliette, à l'effet de soumettre à l'approbation ou désapprobation de la dite assemblée un réglement passé et adopté par le dit Conseil de ville à sa session du dix mai courant et intitulé : "Réglement No. 140 autorisant l'émission de débentures ou bons de la Corporation de la ville de Joliette pour une somme n'excédant pas trente cinq mille piastres, pour améliorer le système d'éclairage électrique, réparer la bâtisse de l'aqueduc, reconstruire la pesée et autres accessoires et pourvoir aux moyens de consolider la dette flottante de cette corporation," et dans le cas que la votation serait duement requise pour constater la dite approbation ou desapprobation, à l'effet de fixer par le président de l'assemblée, dans la huitaine suivante, un jour pour l'ouverture et la tenue d'un bureau de votation, le tout suivant les dispositions des articles 4531, 4532, 4533, 4534, 4535, 4536 et 4537 des Statuts refondus de la Province de Québec.

Donné à Joliette sous mon seing et le sceau de la Corporation ce onze mai mil huit cent quatre-vingt dix huit.

(Signé) J. Ad. Renaud, Maire.
(Vraie copie) J. Ad. Renaud, Maire.

Le moindre refroidissement aura de graves conséquences si l'on a pas recours au BAUME RHUMAL. 53

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR.—Tablettes "Laxative Bromo-Quinine". Prix 25 cents, rendu si elles ne guérissent pas. 5mai9m.

ECHOS DE JOLIETTE.

Le gouverneur général Aberdeen a signé un ordre en conseil à l'effet que la loi suive son cours dans le cas de Tom Nulty, qui doit être pendu vendredi, le 20 Mai courant.

—On assure que Thom. Nulty est à préparer un discours qu'il entend prononcer sur l'échafaud avant que la trappe fatale s'entrouve sous ses pieds.

—M. G. L. Marsolais, M. D., ci-devant de Cohoes, N. Y., était en cette ville samedi dernier, en route pour Ste-Mélanie, où il doit s'établir comme médecin.

—Le gouvernement vient de nommer M. Ephrem Bolduc gardien spécial de Thomas Nulty pour le reste du temps qu'il devra passer en prison.

—Une bonne servante trouvera une position immédiate en s'adressant à M. J. U. Gervais, 36, rue Manseau

—Les abonnés au téléphone Bell sont priés de prendre note que trois boîtes téléphonique ont été posées chez MM. S. Léveillée, no. 53 ; J. A. Beaudoin, N. P., no. 62 ; Joseph Mireault, brasseur, no. 73.

—M. J. B. Morin, prêtre, l'apôtre colonisateur d'Alberta, N. O., nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux mardi.

—Il court de bien fausses rumeurs à propos de Nulty. Comme question de fait, il se dispose, se prépare très bien à paraître devant Dieu. C'est ce que nous dit son directeur spirituel, le Rév. M. Clairoux du Collège Joliette.

—Lisez "Charles Guérin," par Pierre J. O. Chauveau, illustré par J. B. Lagacé dans la *Revue Canadienne*. 30 déc. 1a

—M. le magistrat de district, Camille de Martigny, était ici samedi dernier, pour entendre une cause du Revenu contre un nommé Rourke, de Rawdon, accusé de fabrication illicite de whisky. Il a été condamné à $100. d'amende où 1 mois de prison.

—M. Télesphore Bédard de l'Assomption a besoin immédiatement d'un apprenti forgeron et d'un maréchal ferrant. Ecrivez de suite pour renseignements. 28a. 3f

—Bien peu de personnes seront admises à l'exécution de Thom. Nulty, le 20 de ce mois, dans le préau de la prison de Joliette. Voici celles qui pourront en être témoins : le shérif et son assistant ; le geôlier et son assistant ; le coroner ; les membres du clergé ; les religieuses ; la Magistrature ; le maire de la ville et les représentants des journaux. Cependant pour être admis, il faudra être muni d'une carte signée par le shérif.

—M. A Mandeville, photographe de Joliette, en face de la station du feu, annonce à ses nombreux amis et clientèle, que depuis cette date jusqu'au 1er janvier 1899, il donnera en sus d'une douzaine de portraits (cabinet) au prix régulier de $1,50 un magnifique cadre pour portrait-cabinet. Ce monsieur prie le public de profiter de cette offre avantageuse. Son ouvrage sera toujours comme par le passé, d'un fini supérieur. 1an, 1er jan.

—UN DOUBLE CERTIFICAT. Beaumont, 14 avril 1896.—A MM. Dr. Ed. Morin & Cie., 48, rue St. Pierre, Québec. — Messieurs — Je, soussigné, certifie avoir été radicalement guéri de maladie du foi et de faiblesse générale par l'emploi des excellentes pilules anti-Bilieuses du Dr Ed. Morin et du *Vin Morin* à la créosote et aux Hypophosphites. J'ai souffert plusieurs années de vives douleurs dans les côtés, digestions lentes et misérables, frissons et mal de tête presque continuel. J'étais devenu très faible. Un bon médecin m'avait soigné sans me faire grand bien. Je résolus à la fin d'essayer les pilules anti-Bilieuses du Dr Ed Morin et le *Vin Morin* à la Créosote et aux Hypophosphites. Après avoir pris quelques temps ces deux remèdes combinés je fus parfaitement guéri. Je n'ai rien ressenti depuis ce temps. Je conseille fortement ces deux préparations aux personnes souffrant de faiblesse générale, mauvaise digestion, maux de tête, etc. Bien à vous,
Emmanuel Morency.

Ses bienfaits

Les heureux effets du BAUME RHUMAL contre les affections de la gorge et des poumons sont appréciés partout. 25c la bouteille. 57

AVIS

La contribution annuelle des dames de charité deviendra due le 24 du mois courant. Prière de venir payer chez

Mme J. A. Barolet,
7, rue Manseau,
12m4f. Joliette.

THE TOP ROUND OF PAINT MAKING

On a atteint le haut de l'échelle en faisant une peinture qui s'étend le mieux, parait le mieux, dure le plus longtemps et est la plus économique. La peinture économise de l'argent en l'appliquant parce qu'elle couvre une plus grande surface, et elle sauve aussi de l'argent à la fin parce qu'elle dure le plus longtemps, et cette peinture est

LA PEINTURE SHERWIN-WILLIAMS

Ce résultat d'une expérience d'un quart de siècle dans cette fabrication par la plus grande fabrique de peinture du monde. Un petit livre intéressant sur la peinture envoye gratis.

LA CIE SHERWIN-WILLIAMS
Fabricants de Peintures et de Couleurs,
100 Canal St., Cleveland.
397 Washington St., New York.
2629 Stewart Ave., Chicago.
21 rue St-Antoine, Montreal.

J. A. Charland,
Marchand-Tailleur

Hardes faites de toutes sortes,
Tweeds . . .
. . . Draps
Serges . . .
Toiles et fournitures complètes pour habillements d'hommes,
Jeunes garçons . . .
. . . et Enfants, etc., etc.,
PLACE DU MARCHÉ,
JOLIETTE
(2ème porte de l'Hôtel Rivard.)

M. J. Arsène Charland qui a été si avantageusement connu des citoyens de Joliette et des paroisses environnantes nous revient de St-Alexis, comté de Montcalm, où il a tenu pendant 9 ans, un magasin d'assortiment général avec des succès satisfaisants ; et M. Charland désirait ne tenir qu'un

Magasin de Hardes Faites
ET UN
ATELIER DE
MARCHAND - TAILLEUR
AVEC LES
ACCESSOIRES DE CES LIGNES

Tels qu'énumérés plus haut ; Il a dû avant de partir de sa place d'affaires de St-Alexis, vendre une bonne partie de son assortiment général, comme la ferronnerie, les chaussures, la peinture, beaucoup de marchandises sèches et plusieurs autres lignes, mais il lui reste encore à liquider, même à

Grand Sacrifice
SANS FAUTE

Un assortiment très varié dans le département des
DAMES

Et dont suivent quelques détails pour donner une idée de la modicité des prix et des fortes réductions que M. Charland est décidé à faire.

Qu'on lise entr'autres :

Indienne de 10 cts, garantie . . .
. . . pour 7 cts la vgs.
Indienne de 8 cts., pour 5c la vgs.
Shirting " 10 " " 6c "
" " 5 " " 3c "
Coton à robe de 15 cts pour 5 cts.
Coton à tablier de 12c " 8 "
Flanellettes pour jupon de 15 cents pour 10c.
Flanellettes assorties à des prix extrêmement réduits ;
ETOFFES A ROBES—surtout—à moitié prix ;
Cashemire noir de première classe presque à moitié prix ;
Toile à tablier, (flazé) à moitié prix ;
Cashemire couleur assortie à moitié prix ;
Enfin une foule d'articles d'assortiment qu'il ne veut plus tenir et qu'il SACRIFIERA même à MOITIE PRIX.

☞Profitez de la chance qui s'offre !

M. J. A. Charland se chargera aussi sur commande de faire toutes sortes d'habits confectionnés dans les derniers gouts et les modes les plus récentes.

M. CHARLAND
TIENDRA AUSSI
: Atelier de Tailleur :

A son magasin même, facilitant ainsi aux pratiques le choix de l'étoffe ou du tweed ; le choix du patron et de la mode, ainsi que la connaissance immédiate du prix de l'habit et de sa confection, sans que l'acheteur ou la pratique soit obligé de faire des pas et démarches inutiles.

Comme ancien citoyen et comme nouveau résidant dans cette ville, M. Charland sollicite comme il espère d'obtenir, sa bonne part d'encouragement et de patronage de ses anciens amis de Joliette et des paroisses des comtés environnants, les assurant qu'il mettra tous ses soins et toute son attention à les bien servir.

M. Charland attend du public une visite pour lui donner l'occasion de prouver ses avancés.

☞N. B. — Tout habillement acheté chez lui sera taillé gratuitement.

Ouvrages faits promptement.

Joliette, 5 mai 1898,

COLONNE DU
" BON MARCHE "

POUR LES HABITS DE
. . Première Communion . .
POUR FILLES ET GARÇONS

N'oubliez pas qu'il faut venir au "BON MARCHÉ", nous avons tout ce qu'il faut convenir à cette cérémonie.

. . . NOUS AVONS AUSSI . . .

Une foule de belles choses pour Robes

Cela vous paira de venir voir.

(TOUJOURS AU COIN DU (BLOC FISK)

GUIBAULT & CIE.,
JOLIETTE.

ENGRAIS CHIMIQUES . . .
POUR LES . . . CULTIVATEURS
ET SPECIALEMENT POUR LES
PLANTEURS DE TABAC
Voyez a ce que la marque de commerce
'Royale Canadienne' ou 'Victor'
Soit empreinte sur chaque poche.

COMPOSITION GARANTIE

Au delà de 200 cultivateurs du comté de Montcalm se sont servis de L'ENGRAIS VICTOR, l'an dernier et ont obtenu le plus grand succès. Plus que le double en feront usage pour l'année 1898. N'en achetez pas d'autre et venez nous voir le plus tôt possible.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL A BON MARCHE
Gilbert Lafortune.
3m.13f. Seul agent pour le comté de Joliette.

LA
Banque Nationale
BUREAU CHEF
RUE ST-PIERRE, QUEBEC
Capital payé $1,200.000
DIRECTEURS :
R. AUDETTE, Ecr., Président.
A. B. DUPUIS, Ecr., Vice-président.
Hon. Juge CHAUVEAU. V. CHATEAUVERT, Ecr.
N. RIOUX, Ecr., NAZ. FORTIER, Ecr.
J. B. LALIBERTE, Ecr.
P. LAFRANCE, gérant bureau Qué.
N. LAVOIE, inspecteur.
SUCCURSALES :
Chicoutimi, Roberval,
Jollette, St-François, Beauce.
Montréal, St-Hyacinthe,
Ottawa, Ont. Ste-Marie, Beauce,
Québec, Faubourg St-Jean, St-Jean, P. Q.
" " St-Roch, Sherbrooke,
Département d'Epargne au bureau chef et aux succursales.
. . . AGENTS . . .
Angleterre : The National Bank of Scotland, Londres
France : Crédit Lyonnais, Paris.
Etats-Unis : The National Bank of the Republic. New-York : National Revere Bank, Boston, Mass
Les collections reçoivent une attention spéciale et les retours en sont faits avec la plus grande promptitude. On sollicite respectueusement la correspondance.
La banque allouera l'intérêt sur les dépôts depuis une piastre en montant.
☞Nous sollicitons respectueusement le patronage distingué de la classe agricole.
J. H. DuSault, Gérant,
17fév. 1an. JOLIETTE.

Dr J. A. A. LEFEBVRE
Médecin-Chirurgien Vétérinaire.
Diplomé à l'Université Laval, Montréal
Donne des soins à prix modérés aux animaux domestiques.
Hopital pour Chevaux et Chiens
No. 9 Rue Manseau, Joliette.
21av. 1an

Partout on le trouve
Dans les villes, les campagnes, les coins les plus reculés, on trouve le BAUME RHUMAL soulageant et guérissant, l'humanité souffrante. 56

La meilleure
Police d'assurance mutuelle contre les attaques de maladies est trouvée en prenant Hood's Sarsaparilla. Si vous êtes faible elle vous fera fort.
HOOD'S PILLS sont les meilleures après diner. Essayez-en une boîte. 25c.

On sait cela
Un rhume qui commence est facile à guérir avec quelques doses de BAUME RHUMAL. 55

FRANCOIS RIVET
Marchand-Epicier
No. 76 RUE De LANAUDIERE, Joliette
Annonce aux citoyens de la ville et du district de Joliette qu'il offre en vente à bon marché de magnifique poêles de cuisine. 21av. 1an.

Feuilleton de L'ETOILE DU NORD.
—No 7.

Les Chasseurs de Chevelures.

V

SANTA-FÉ.

—Allons, prenez moi quelques gorgées de cette liqueur, cela vous remettra sur pied tout de suite. Ils sont bons pour faire du café par exemple ; les Espagnols sont passés maîtres en cela.

—Qu'est-ce que ce *fandago* dont Godé m'a parlé ?

—Ah ! c'est vrai. Nous allons avoir une fameuse soirée, vous y viendrez sans doute ?

—Par pure curiosité !

—Très bien ! votre curiosité sera satisfaite.

—Le vieux coquin de gouverneur doit honorer le bal de sa présence, et, dit-on, sa charmante senora ; mais je ne crois pas que celle-ci vienne.

—Et pourquoi pas ?

—Il a trop peur qu'un de ces sauvages *americanos* ne prenne fantaisie de l'enlever en croupe. Cela s'est vu quelquefois dans cette vallée. Par sainte Marie ! c'est une charmante créature,—continua Saint-Vrain, se parlant à lui-même, —et je sais quelqu'un...Oh ! le vieux tyran maudit ! Pensez y donc un peu !

—A quoi ?

—Mais à la manière dont il nous a traité. Cinq cent dollars par wagon ! et nous en avions un cent ! en tout cinquante mille dollars.

—Mais, est ce qu'il empoche tout cela ? Est-ce que le gouvernement...

—Le gouvernement, le gouvernement n'en touche pas un centime. C'est lui qui est le gouvernement ici. Et grâce aux ressources qu'il tire de ces impôts, il gouverne les misérables habitants avec une verge de fer. Pauvres diables !

—Et ils le haissent, je suppose ?

—Lui et les siens. Dieu sait s'ils ont raison.

—Pourquoi donc alors ne se révoltent ils pas ?

—Cela leur arrive quelquefois. Mais que peuvent faire ces malheureux ? Comme tous les tyrans, il a su les diviser et semer entre eux des haines irréconciliables.

—Mais il ne me semble pas qu'il ait une armée bien formidable : il n'a point de gardes du corps.

—Des gardes du corps, s'écria Saint-Vrain en m'interrompant. Regardez dehors ! les voilà, ses gardes du corps.

—*Indios bravos !* les *Navajoes !* exclama Godé au même instant.

Je regardai dans la rue. Une demi-douzaine d'Indiens drapés dans des *serapés* rayés passaient devant l'auberge. Leurs regards sauvages, leur démarche lente et fière, les faisaient facilement distinguer des *Indios manzos*, des *pueblos*, porteurs d'eau et bûcherons.

—Sont-ce des Navajoes ? demandai je.

—Oui, monsieur, oui, reprit Godé avec quelque animation. Sacrr... ! des Navajoes, des véritables et damnés Navajoes !

—Il n'y a pas à s'y tromper, ajouta Saint-Vrain.

—Mais les Navajoes sont les ennemis déclarés des Nouveaux-Mexicains. Comment sont ils ici ? prisonniers ?

—Ont-ils l'air de prisonniers ?

Certes, on ne pouvait apercevoir aucun indice de captivité ni dans leurs regards ni dans leurs allures. Ils marchaient fièrement le long du mur, lançant de temps à autre sur les passants un coup d'œil sauvage, hautain et méprisant.

—Pourquoi sont-ils ici alors ? Leur pays est bien loin vers l'ouest.

—C'est là un de ces mystères du Nouveau-Mexique sur lesquels je vous donnerai quelques éclaircissements une autre fois. Ils sont maintenant sous la protection d'un traité de paix qui les lie, tant qu'il ne leur convient pas de le rompre. Quant à présent, ils sont aussi libres ici que vous et moi ; que dis-je ? ils le sont bien davantage. Je ne serais point surpris de les rencontrer ce soir au fandago.

—J'ai entendu dire que les Navajoes étaient cannibales ?

—C'est la vérité. Observez-les un instant ! Regardez comme ils couvent des yeux ce petit garçon joufflu, qui paraît instinctivement en avoir peur. Il est heureux pour ce petit drôle qu'il fasse grand jour, sans cela il pourrait bien être étranglé sous une de ces couvertures rayées.

—Parlez-vous sérieusement, St Vrain !

—Sur ma parole ; je ne plaisante pas ! Si je me trompe, Godé en sait assez pour pouvoir confirmer ce que j'avance. Eh ! voyageur ?

—C'est vrai, monsieur. J'ai été prisonnier dans la Nation : non pas chez les Navajoes, mais chez les damnés d'Apaches, c'est la même chose, pendant trois mois. J'ai vu les sauvages manger,—*eat*,—un, deux *trie*, *trie* enfants rôtis, comme si c'étaient des bosses de bufles. C'est vrai, monsieur, c'est très vrai.

—C'est la vraie vérité : les Apaches et les Navajoes enlèvent des enfants dans la vallée, ici, lors de leurs grandes expéditions ; et ceux qui ont été à même de s'en instruire assurent qu'ils les font rôtir. Est ce pour les offrir en sacrifice au Dieu féroce Quetzalcoatl ? est-ce par goût pour la chair humaine ? c'est ce qu'on a pas encore bien pu vérifier. Bien peu parmi ceux qui ont visité leurs villes ont eu, comme Godé, la chance d'en sortir. Pas un homme de ces pays ne s'aventure à traverser la sierra de l'ouest.

—Et comment avez-vous fait, monsieur Godé pour sauver votre chevelure ?

—Comment, monsieur ? Parce que je n'en ai pas. Je ne peux pas être scalpé. Ce que les trappeurs Yankees appellent *hair*, ma chevelure est de la fabrication d'un barbier de Saint Louis. Voilà, monsieur.

En disant cela, le Canadien ôta sa casquette, et, avec elle, ce que jusqu'à ce moment j'avais pris pour une magnifique chevelure bouclée, c'était une perruque.

—Maintenant, messieurs, s'écria-t-il d'un ton de bonne humeur, comment ces sauvages pourraient-ils prendre mon *scalp* ? Les indiens damnés n'en toucheront pas la prime, *sacr r-r...*

Saint Vrain et moi ne pûmes nous empêcher de rire à la transformation comique de la figure du Canadien.

—Allons, Godé ! le moins que vous puissiez faire après cela, c'est de boire un coup. Tenez, servez vous.

—Très-obligé, monsieur Saint-Vrain, je vous remercie.

Et le voyageur, toujours altéré, avala le nectar d'el Paso comme il eût fait d'une tasse de lait.

—Allons, Haller ! Il faut que nous allions voir les wagons. Les affaires d'abord, le plaisir après, autant du moins que nous pourrons nous en procurer au milieu de ces tas de briques. Mais nous trouverons de quoi nous distraire à Chihuahua.

—Vous pensez que nous irons jusque-là ?

—Certainement. Nous n'aurons pas acheteurs ici pour le quart de notre gargaison. Il faudra porter le reste sur le marché principal. Au camp ! allons !

VI

LE FANDANGO.

Le soir, j'étais assis dans ma chambre, attendant Saint-Vrain. Il s'annonça du dehors en chantant :

Les niñes de Durango
Connigo bailandas
Al cielo.....ha !

—Etes-vous prêt, mon hardi cavalier ?

—Pas encore. Assoyez-vous une minute et attendez moi.

—Dépêchez-vous alors : la danse commence. Je suis revenu par là. Quoi ! c'est là votre costume de bal ! Ha ! ha ! ha !

Et Saint-Vrain éclata de rire en me voyant vêtu d'un habit bleu et d'un pantalon noir assez bien conservés.

—Eh ! mais sans doute, répondis-je en le regardant, et qu'y trouvez vous à redire ?—Mais est-ce là votre habit de bal, à vous ?

Mon ami n'avait rien changé à son costume ; il portait sa blouse de chasse frangée, ses guêtres, sa ceinture, son couteau et ses pistolets.

—Oui, mon cher dandy, ceci est mon habit de bal ; il n'y manque rien, et si vous voulez m'en croire, vous allez remettre ce que vous avez ôté. Voyez-vous un ceinturon et un couteau autour de ce bel habit bleu à longues basques ! Ha ! ha ! ha !

—Mais quel besoin de prendre ceinturon et couteau ? Vous n'allez pas, peut-être, entrer dans une salle de bal avec vos pistolets à la ceinture ?

—Et de quelle autre manière voulez-vous que je les porte ? dans mes mains ?

—Laissez les ici.

—Ha ! ha ! cela ferait une bonne affaire ! Non, non. Un bon averti en vaut deux. Vous ne trouverez pss un cavalier qui consente à aller à un fandago de Santa-Fé sans ses pistolets à six coups ; Allons remettez votre blouse, couvrez vos jambes comme elles l'étaient, et bouclez-moi cela autour de vous. C'est le *costume de bal* de ce pays-ci.

—Du moment que vous m'affirmez que je serai ainsi *comme il faut*, ça me va.

—Je ne voudrais pas y aller en habit bleu, je vous le jure.

L'habit bleu fut replié et remis dans mon portementeau. Saint Vrain avait raison. En arrivant au lieu de réunion, une grande *sala* dans le voisinage de la *plaza*, nous le trouvâmes rempli de chasseurs, de trappeurs, de marchands, de voituriers, tous costumés comme ils le sont dans la montagne. Parmi eux se trouvaient une soixantaine d'indigènes avec autant de *senoritas*, que je reconnus, à leurs costumes, pour être des *poblanas*, c'est-à-dire appartenant à la plus basse classe ; la seule classe de femme, au surplus, que des étrangers pussent rencontrer à Santa-Fé.

Quand nous entrâmes, la plupart des hommes s'étaient débarrassés de leurs sérapés pour la danse, et montraient dans tout leur éclat le velours brodé, le maroquin gaufré, et les bérets de couleurs voyantes.

Les femmes n'étaient pas moins pittoresques dans leurs brillantes *naguas*, leurs blanches chemisettes, et leurs petits souliers de satin. Quelques unes étaient en train de sauter une vive polka ; car cette fameuse danse était parvenue jusque dans ces régions reculées.

[*A suivre*]

LES INVALIDES

reviendront plus promptement à la santé, retrouveront le sommeil, l'appetit et les forces, s'ils font usage du

VIN de QUININE "CAMPBELL"

"CAMPBELL'S QUININE WINE"

K. CAMPBELL & CIE, Mfrs, Montreal

LE MONDE CANADIEN

JOURNAL-REVUE HEBDOMADAIRE

Publié le jeudi, à Montréal

12 pages, grand format. Articles de fond, nouvelles, prix des marchés, feuilletons, gravures, etc.

Abonnement avec prime : Un an, $1.00 ; Six mois, 50 cents.

Nous donnons une magnifique prime à tous les abonnés qui paient un an d'avance.

Nomenclature des primes :

No 1 Sacré-Cœur de Jésus, chromo en couleurs.

No 2 Cœur Immaculé de Marie, chromo en couleurs.

No 3 Mgr Paul Bruchési, portrait en couleurs.

No 4 Sir G. E. Cartier, portrait lithographié.

No 5 Sir L. H. Lafontaine, portrait lithographié.

No 6 L'Hon. A. N. Morin, portrait lithographié.

No 7 S. G. Mgr L. F. Laflèche, portrait en couleur.

No 8 Sir Adolphe Chapleau, portrait lithographié.

No 9 Heureux mortels, chromo en couleurs.

No 10 Pêche miraculeuse, chromo en couleurs.

No 11 La Sainte Famille, image en couleur et or.

No 12 Le Manoir, chromo en couleurs.

M. Albert Gervais, de Joliette, est notre représentant pour le district de Joliette.

CANADA Province de Québec District de Joliette, Cour Supérieure No 2939. Maxime Piette, cultivateur de la paroisse de St-Cléophas de Brandon, District de Joliette, Demandeur vs. François alias Francis St-Amour, cultivateur ci-devant de la paroisse de St-Ambroise de Kildare dans le District de Joliette, et actuellement de Verner dans le Township de Cardwell dans le District électoral de Nipissing dans la Province d'Ontario, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.

Joliette, le 3 mai 1898.

McCONVILLE & DUCHARME,
P. C. S.

CANADA Province de Québec District de Joliette, comté de Berthier, No 1530, Cour de Circuit dans et pour le comté de Berthier. Jean Baptiste *alias* John Brisard dit St-Germain, commerçant de la paroisse de St-Cuthbert, dans le comté de Berthier, Demandeur vs. Pierre Marchand, ci-devant de la paroisse de St-Cuthbert et actuellement de Woonsocket Fall, dans l'état du Rhode-Island, un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.

Berthier, 4 mai 1898.

M. A. L. AUBIN,
G. C. C.

VICTOR ALLARD,
Procureur du Demandeur.

Terre à vendre ou à louer

Une terre située dans la paroisse de St-Gabriel de Brandon, à trente arpents du village, avec bâtisses, tenant en front au lac Maskinongé, contenant environ cent arpents en superficie, partie en bois debout, y compris une sucrerie avec l'agrès nécessaire, est à vendre ou à louer à des conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à PIERRE ETU, Inst. Ste-Mélanie d'Aillebout, P. Q. jno

LE CATALOGUE DE SWING DE GRAINES

de Semences pour la ferme, le jardin et les fleurs est maintenant prêt.

Il sera envoyé FRANCO sur demande.

SWING & CO. 142 McGILL MONTREAL

—Sets à diner, contenant 97 morceaux, en pierre de couleur, et récemment importés d'Angleterre, actuellement en vente au magasin de M. Albert Gervais. Ces sets sont richement décorés et très beaux. Se vendent seulement $6,50 pour le set complet. Rien d'aussi beau pour aussi peu d'argent.

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE MONTRE ?

Nous vendons des montres, et nous les vendons à des prix tellement bas que personne ne devrait s'en passer.

Nous en avons de toutes sortes et de toutes grandeurs.

Cependant nous n'en mentionnons que deux :

Une MONTRE ELGIN OU WALTHAM, avec mouvements parfaits, bons couvercles, richement et artistiquement gravé, plaqué en or et qui tient bien le temps —grandeur pour hommes ou femmes.

Nous en enverrons une à l'adresse de quiconque en fera la demande, pour avoir le privilège de l'examiner. Si elle n'est pas telle que représentée, renvoyez-là, ça ne vous coutera rien. Si vous l'aimez payez les frais d'express et $6,50. C'est une bonne offre.

Ou bien une montre avec couvercle richement gravé, mouvements de première classe, plaqué en or (14k) paraît aussi bien qu'une montre en or de $40, grandeur au choix de l'acheteur, sera envoyée à quiconque en fera la demande pour examen, en payant les frais d'express. Si vous l'aimez payez $3,95.

Si vous croyez à la sincérité de notre offre, envoyez l'argent avec votre ordre, et nous vous enverrons une montre telle que commandée, et de plus une chaine magnifique. De plus nous paierons les frais d'express pour les prix mentionnés plus haut.

ROYAL MANUFACTURING Co.,
334 Dearborn St, Chicago, Ill
4 nov. 1a.

Pas d'exception

LE VANCOUVER A HALIFAX.

La lettre suivante est un échantillon de celles que nous recevons continuellement de toutes les parties de la Puissance du Canada :

M. le Professeur B. Lippens, 1217 rue De Montigny, nous écrit en date du 28 juillet 1896 : "Ma fille, une jeune Dame, souffrait d'insomnie, de douleurs dans les membres et de grande faiblesse. Elle souffrait aussi beaucoup dans les rognons, et n'avait pas d'appétit. Nous lui avons donné du remède Kootenay de Ryckman et elle est maintenant parfaitement bien. Elle dort bien, a bon appétit et elle est capable d'étudier, travailler et voyager sans inconvénient."

Le remède Kootenay régularise les rognons, purifie le sang, remonte le système et procure la santé et le bonheur.

En vente chez les principaux droguistes $1,00 la bouteille. 30 juil. 1a

Pour les hommes Faibles seulement

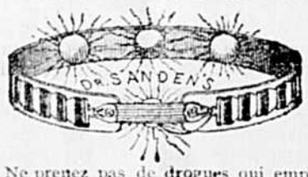

Ne prenez pas de drogues qui empoisonnent la vie et l'énergie. Je vous guéris pendant que vous dormez. Servez-vous du remède de la nature, de l'étincelle vivifiante qui met le cerveau en rapport avec les nerfs, l'ELECTRICITE. Je promets à tout homme faible, jeune, d'un âge moyen ou âgé, qui suivra mon conseil, une guérison sure et permanente. Ma célèbre ceinture électrique et suspenseur servant d'appui transporte le courant à travers les parties faibles. Soulage, renforce, guérit.

Varicocèle Guéri d'une manière permanente.

Le pamphlet "Trois classes d'hommes," expliquant tout, avec 400 témoignages du mois dernier, envoyé gratis, cacheté, sur demande ou venez me consulter gratuitement à mon bureau.

DR SANDEN, 158 RUE ST-JACQUES, MONTREAL, P.Q. (2)

EPARGNEZ DE L'ARGENT SUR BICYCLES NEUFS

CRESCENTS RAMBLERS SPECIALS.

BICYCLES PLEINE GRANDEUR POUR HOMMES OU FEMMES, $30.

Bicycles de seconde main de $5.00 chaque.

Agents exclusifs pour la Province des marques suivantes : CRESCENTS, RAMBLERS, SPECIALS.

Catalogue illustré de bicycles et accessoires de sport, franco sur demande.

T. W. BOYD & SON, 1683 NOTRE-DAME MONTREAL.

CHEVAUX PUR SANG Votre cheval aura certainement besoin ce printemps d'une médecine, et rien n'est si efficace que la Poudre de Condition du Dr Harvey (Dr. Harvey's Condition Powders). Elle rend l'appétit, fait croître un poil fin, purifie le sang, détruit les vers, et rend à un cheval toute sa vigueur et double sa valeur.

En vente partout, 25c., ou un paquet pleine grandeur envoyé comme échantillon sur réception du prix.

THE HARVEY MEDICINE CO., 424 ST. PAUL, MONTREAL.

(5)
Le Vert... est à la mode

faites de votre robe de l'année dernière une robe neuve et à la mode en la teignant avec les

TEINTURES 'MAGNETIQUES'

Vert Clair. Vert. Vert Foncé.

Comme toutes les autres des teintures 'MAGNÉTIQUES,' ces nuances donnent une couleur permanente et laissent à l'étoffe toute sa souplesse.

Quand vous désirez le meilleur effet dans la teinture, servez-vous des teintures 'MAGNÉTIQUES.'

En vente partout. Paquet pleine grandeur, aucune couleur, envoyé comme échantillon sur réception du prix, 10c.

HARVEY MEDICINE CO., 424 St-Paul Montreal.

ON DEMANDE

Les commissaires d'écoles de St-Théodore de Chertsey, comté de Montcalm, ont besoin de 4 institutrices diplômées pouvant fournir de bons certificats. Pour plus amples informations s'adresser à

M. JULES BRAULT,
Sec.-Trés.,
28a4f. St-Théodore de Chertsey.

FUSILS OFFRE SPECIALE. Notre nouveau Fusil le "Complete" à deux coups, se chargeant par la culasse, canon en acier anglais, lumiere en dehors, mécanisme le plus moderne (platine rebondissante, extracteur automatique, choke bore modifié) crosse en noyer circassien huilé, calibre 10 ou 12 ; complet avec assortiment d'outils de chargement et de demontage, envoyé par express C.O.D. pour $20.00, la commande doit être accompagnée de $1.00. Envoyé timbre pour catalogue. T. W. Boyd & Son, 1683 Notre-Dame, Montreal.

ROYAL BLACKLEAD

LE POLI "ROYAL BLACKLEAD" CONSERVE SON LUSTRE MÊME SUR UN POËLE CHAUFFÉ ROUGE.

30 ans d'usage ont démontré que le "Royal" est le poli le plus économique sur le marché.

TELLIER, ROTHWELL & CIE
Seuls Fabricants, MONTREAL.

INSTITUT KNEIPP, DE MONTREAL,

2052, rue Ste-Catherine, près rue Bleury.

Traitement par l'eau froide exactement appliqué suivant la méthode de l'Abbé Kneipp, pour la guérison des maladies chroniques les plus invétérées, du foie, de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, rheumatisme, maladies nerveuses, etc. Chambres hygiéniques et pension à la Kneipp. Doucheurs et Douceuses diplômés, sous le contrôle médical du Dr L'Ecuyer. Ecrivez pour conditions et autres informations.

GOMME DU... Dr ADAM 10c.

Guérison instantanée du mal de dents.

EN VENTE PARTOUT.

Dépôt : ROD. CARRIÈRE, MONTREAL.

VIN DE QUININE DE CAMPBELL

Rend le sommeil et l'appétit pour les invalides

UN TONIQUE PARFAIT

RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

EXIGEZ LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL, ET MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LE BAUME RHUMAL

Le célèbre spécifique français pour la guérison des Rhumes, Consomption, Bronchite, Croup, Coqueluche, etc.

25c. la bouteille. En vente dans toutes les pharmacies et épiceries.

Quand bien même votre pharmacien ou votre fournisseur essayerait de vous convaincre qu'il a un produit supérieur au

VIN St MICHEL

ne vous laissez pas tromper par ses arguments, car le tonique qu'il veut vous imposer est de qualité inférieure, et lui donne un bénéfice beaucoup plus grand. Ce monsieur prend plutôt l'intérêt de sa bourse que celui de votre santé. Suivez l'avis de votre médecin, demandez le

VIN St MICHEL

et n'en acceptez pas d'autres. Si il s'agit de vous tonifier, de vous stimuler, de vous rendre la force et la santé, il n'y a rien au monde pour égaler le Vin St-Michel. Bien supérieur à tous les vins hygiéniques, le St-Michel n'a jamais eu un insuccès et n'a jamais apporté aucuns troubles aux organes digestifs.

BOIVIN, WILSON & CIE, 338, Rue Saint-Paul, MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada

BIERE ET PORTER DE JOHN LABATT, LONDON.

Les Meilleurs Breuvages

Ont obtenu la plus haute récompense sur ce continent à l'Exposition Universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la Mi-Hiver, San Francisco, Cal., 1894.

Surpassent sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des Etats-Unis, et ont obtenu HUIT AUTRES MEDAILLES en Or, en Argent et en Bronze, aux grandes Expositions Universelles.

Prix spéciaux au Gros.

ON PORTE A DOMICILE DANS TOUTE LA VILLE.
Téléphonez au No 41.

S. P. CHAMPOUX, Epicier, Provisions, Vins et Liqueurs
SEUL AGENT A JOLIETTE.

28nov.97 1an

A. Faust & C. de Lorimier,

MÉDECINS-VÉTÉRINAIRES

67 ST-ANDRE, MONTREAL.

(Carré Viger.)

HOPITAL DE CHEVAUX, FORGE, ETC.

Téléphone Bell 6590. 4nov.1a.

LA COMPLAINTE NULTY.

L'administration de L'ETOILE DU NORD avait fait imprimer une certaine quantité de "Complainte Nulty," avec gravures illustrant le drame de Rawdon ; un grand nombre d'exemplaires ont été déjà vendus, mais il en reste encore une certaine quantité entre les mains de l'éditeur de L'ETOILE qui les offre en vente à raison de $1.00 (une piastre) pour 100 copies, envoyées franc de port. Il y aurait certainement un beau profit à réaliser à ces conditions. Ces complaintes ont obtenu un nouveau cachet d'actualité, aujourd'hui que l'accusé a été trouvé coupable et condamné à l'échafaud. Prix du détail 5 centins, franc de port.

RENVERSE ET REMIS.—Mr. John Winters, menuisier et contracteur, Brockville, ayant été renversé de voiture eut toute une jambe paralysée. Il ne pouvait marcher qu'avec deux béquilles. Il fut guéri par les

Pilules Electriques du Dr. Howard. (Dr. Howard's Electric Pills.)

Deux boites de ces pilules lui firent un tel bien qu'il entreprit et mena à bonne fin une construction à Aultsville, et dans quelques semaines fut complètement guéri.

Tout homme qui s'aperçoit que ses facultés, soit du cerveau soit du corps, perdent leur vigueur, devrait prendre ces pilules. Elles lui rendront toute leur énergie. Si votre fournisseur ne tient pas ces pilules, découpez cette annonce et envoyez-la avec 50c. et nous vous en transmettrons une grande boite pleine, prix régulier 50c, ou 6 pour $2.50. The Howard Medecine Co., Brockville, Ont. (3)

A VENDRE.

Une terre située en la paroisse St-Paul de Joliette, de la contenance de 95 arpents dont 65 arpents en bon état de culture. Aussi une terre à bois de la contenance de 30 arpents située dans la même paroisse, boisée de pin, sapin, épinette, cèdre et bâtie de maison, grange, étable, glacière et autres dépendances, le tout en bon ordre ainsi que divers instruments d'agriculture tels que moulins à battre, à faucher, râteau voitures d'hiver et d'été, harnais, le tout pour être vendus à des conditions avantageuses.

Pour plus amples informations s'adresser à M. Joseph Laporte, officier de police, No. 272 rue Désiré, Montréal. 10f. 3 mois

Des faits et des preuves.

Les faits que je vais citer sont des preuves incontestables que le Régulateur de la Santé de la Femme et les "Female Plasters" du Dr J. Larivière sont les seuls remèdes découverts pour la guérison des maladies de la femme. Madame O. Crépeau écrit : "Je veux dire ce que le Régulateur et les Plasters du Dr Larivière m'ont fait. Je souffrais depuis plusieurs années de manque d'appétit, maux de cœur, constipation, palpitations, mal de tête et douleurs dans toutes les parties du corps. Un médecin disait que c'était la dyspepsie, mais ses remèdes ne me faisaient aucun bien. J'ai pris quatre bouteilles du Régulateur et je m'appliquai un Plaster sur l'estomac et je suis guéri. J'ai plus de couleur et de santé qu'à l'âge de quinze ans."

Ecrivez pour avoir la liste de question et gardez le secret de votre mal.

Adressez :

DR J. LARIVIÈRE,
Manville, R. I.

ETABLIE EN 1846

La Fonderie de Joliette,
JOLIETTE, P. Q.

DU NOUVEAU POUR 1898

Cette manufacture offre en vente un grand nombre de

Moulins a Battre pour deux chevaux.

Moulins qui vanne à un cheval.

Hache Paille No 12 à la main ou avec deux chevaux.

Hache Paille No 9 à la main ou avec un cheval.

Hache Legumes.

Charrues en acier et en fonte.

9mal1a.

L. Z. MAGNAN,
MANUFACTURIER DE
Biscuits et sucreries
DE TOUTES SORTES
EN GROS SEULEMENT
JOLIETTE, P. Q.

M. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par la modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille.

M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Dronin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité.

Essayez-le. 1er Jan. 97 1a

L'Economie.

Pourquoi mesdames et mesdemoiselles se plaint on toujours qu'il en coûte cher pour suivre la mode des coiffures ?

Permettez-moi de vous dire que trop souvent par malheur on suit le courant électrique, qui presque toujours mène à la ruine.

POURQUOI

Ne ne pas aller acheter vos chapeaux chez

Madame G. Piché,

qui en fait de SI CHIC et à bon marché. C'est là que vous trouverez la plus grande variétée et le plus nouveau genre de garnitur.

Madame Piché attire de nouveau l'attention des clientes sur la confection des ROBES et COLLERETTES qu'elle continue comme par le passé. Que les marchandises viennent de quelque part que ce soit, ne vous gênez nullement d'apporter votre ouvrage ; toujours vous serez les bienvenues et toujours nous vous donnerons satisfaction, car nous avons une nouvelle coupe qu'on appelle "parfaite."

Une visite est respectueusement sollicitée.

14av.6m. DAME G. PICHÉ.

Etes-vous assurés Contre les Accidents ?

Ne négligez pas de le faire immédiatement et adressez-vous à

MM. PROVOST & PICHE,
AGENTS DE LA
London Guarantee & Accident Co.,
Londres, Angleterre.

La plus puissante et la plus libérale des Compagnies d'assurance contre les accidents.

MM. Provost & Piché sont les seuls agents autorisés de cette Compagnie pour les comtés de Joliette, l'Assomption, Montcalm et Berthier.

DEFENSE DE PASSER.

M. J.-B.-A. Richard informe le public de Joliette et d'ailleurs que toutes les personnes qui passeront sur son terrain ou dans son bois seront poursuivies sans autre avis. 7av. 4m.